



Le Maire,

A. TAÏBI

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 FÉVRIER 2021

### PROCÈS-VERBAL

#### Séance du 4 février 2021

##### Membres :

Composant le Conseil : 39  
En exercice : 39

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à dix-huit heures dix-sept, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué par le Maire le vingt-neuf janvier deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Espace Paul-Éluard, sis Place Marcel-Pointet à Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

##### Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Abdelhak ALI KHODJA, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Maïmouna HAÏDARA, M. Azyz BOUYAHIA, Mme Fazyza OULMI, M. Kassem IDIR, Mme Aziza TAARKOUBTE, M. Stéphane LAGRIVE, M. Jean-Noël François MICHE, Mme Jeannine LE BRAS, Mme Claude AGNOLY, Mme Nathalie LANDEZ, Mme Irouia SAÏD OUMA, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Yvel LUEXIER, Mme Céline MIRAMBEAU, Mme Nasteho ADEN, M. Mehdi MESSAI, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Christopher DIBATHIA, M. Hamza RABEHI, Mme Chadiea MAHDJOUR, M. Sébastien CLEMENT, M. Rabbani KHAN

##### Absents ayant donné pouvoir :

Mme Najia AMZAL qui a donné pouvoir à Mme Nabila AKKOUICHE, M. Alfred ROCHEFORT qui a donné pouvoir à Mme Zaïha NEDJAR, M. Fodié SIDIBE qui a donné pouvoir à M. Mathieu DEFREL

Étaient absents : M. David CHEMMI, M. Hasan KARADAG

Sont arrivés en cours de séance : M. Jean-Claude DE SOUZA (affaire 1.3), M. Azyz BOUYAHIA (affaire 1.3), M. Christopher DIBATHIA (affaire 1.3)

Sont sortis en cours de séance : M. Jean-Claude DE SOUZA (affaires 3.2, 4.1), M. Hamza RABEHI (affaire 4.1), Mme Chadiea MAHDJOUR (affaires 5.1, 6.1), M. Géry DYKOKA NGOLO (affaire 6.1), Mme Aziza TAARKOUBTE (affaires 7.1, 7.2)

Secrétaire de séance : Mme Farida AOUDIA-AMMI

**COMMUNICATION DU MAIRE**

Monsieur le Maire annonce que Mme Nora SI MOHAMED a annoncé sa démission de sa fonction de conseillère municipale, à compter du 18 janvier 2021, date de réception de son courrier, pour raisons professionnelles. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales, les démissions des membres du Conseil municipal sont adressées au Maire, la démission est définitive dès sa réception par le Maire qui en informe immédiatement le représentant de l'État dans le département, c'est-à-dire le Préfet. Monsieur le Maire en a donc informé directement le Préfet. Conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vaquant, pour quelque cause que ce soit. Par conséquent, ~~il est proposé~~ Monsieur le Maire propose d'installer M. Rabbani KHAN appelé à remplacer Mme Nora SI MOHAMMED en qualité de conseiller municipal, étant sur la liste de la majorité « Stains en commun », et son inscription est effective au tableau du Conseil municipal. Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue.

*M. Rabbani KHAN est applaudi par l'assemblée.*

**0. Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire**

Monsieur le Maire rend compte des décisions du Maire en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire. Il rappelle qu'il s'agit d'une communication et qu'il n'y a pas de vote.

**Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance**

Rapporteur: M. Azzédine TAÏBI

Dans l'ordre du tableau, Monsieur le Maire propose de désigner Mme Farida AOUDIA-AMMI en tant que secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour**,

**ARTICLE UNIQUE** : DÉSIGNE Mme Farida AOUDIA-AMMI, cinquième adjointe au maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Affaire n° 1.2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 novembre 2020**

Rapporteur: M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques et observations sur ce compte rendu. En l'absence de remarque, il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour**,

**ARTICLE UNIQUE** : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 novembre 2020.

\*\*\*\*\*

**Propos liminaires de Monsieur le Maire.**

*Chers collègues, chères Stanoises et chers Stanois, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue pour ce premier Conseil municipal de l'année 2021, occasion de vous renouveler, ainsi qu'à vos proches, mes vœux les plus sincères, au nom de l'équipe municipale, que cette année vous apporte bonheur, épanouissement et santé. Laissons 2020 et son cortège de drames derrière nous. Comme vous le savez, 2020 a été une année terrible, frappée par la pandémie, une crise sanitaire et sociale sans précédent, qui n'a malheureusement pas épargné nos villes et nos quartiers populaires. De trop nombreux Stanois ont été victimes du virus, et nous ont malheureusement quittés. J'ai une pensée émue pour celles et ceux qui nous ont quittés et je renouvelle toutes mes sincères condoléances à leurs familles. L'année 2020 fut éprouvante à tous les niveaux et a fortement impacté le quotidien des Stanois, mais également le fonctionnement de la municipalité. Avec l'équipe municipale, à qui vous avez largement accordé votre confiance dès le premier tour, à l'occasion des élections municipales de mars dernier, fidèles à nos valeurs, dès le début de l'annonce du confinement, nous nous sommes mobilisés, sur le terrain, à vos côtés. Je dois rappeler que l'élan de solidarité et de générosité s'est immédiatement mis en place, et je tiens, une nouvelle fois, à remercier, à saluer, l'ensemble des partenaires associatifs, institutionnels, les agents municipaux qui ont répondu présents afin de faire face ensemble à la crise sanitaire et sociale. Ils ont répondu présents pour la confection de masques pour les Stanois, lorsque la gestion du gouvernement tournait au fiasco, et qu'il refusait, à cette époque, d'en fournir gratuitement. Ils ont répondu présents pour la distribution de denrées alimentaires lorsque la crise sanitaire a fait exploser l'insécurité alimentaire en France. Ils ont répondu présents pour éviter que nos écoliers pâtissent de la rupture éducative. Ils répondent encore et toujours présents aux côtés des plus vulnérables, et en particulier aux côtés de nos séniors.*

*Toutes ces actions ont été portées et coordonnées de manière concertée avec la municipalité, avec des moyens conséquents, des moyens humains, financiers, qui ont été déployés pour protéger tous les Stanois. Il semble qu'ici, au sein du Conseil, dans les rangs de certains élus de l'opposition, certains ignorent, méprisent ou tentent de vouloir discréditer l'engagement de l'équipe municipale, mais aussi l'engagement des nombreux Stanois, d'associations, de collectifs, des agents municipaux qui ont assuré avec détermination, et malgré les risques, la solidarité et la continuité du service public de proximité. Et je souhaite ici faire quelques rappels nécessaires pour rafraîchir la mémoire de certains.*

*Depuis le début de l'épidémie, nous sommes déjà à plus de 2 millions d'euros de dépenses nouvelles pour faire face à la crise sanitaire, pour accompagner et protéger tous les Stanois. Cette dépense nouvelle et importante est un choix que j'assume, avec mon équipe municipale, car nous n'avons aucune obligation d'engager de telles dépenses. L'engagement financier de Stains se situe largement au-dessus de la strate moyenne des villes. Ces dépenses ont été nécessaires pour l'achat de matériel de protection à destination de tous les Stanois et de nos agents, je pense au gel hydroalcoolique, aux 130 000 masques au total pour les habitants et pour les agents, l'achat de blouses, les prestations de désinfection de certaines de nos écoles, de nos rues, l'achat de matériel informatique pour le télétravail de nos agents.*

*Pour accompagner les familles durant la pandémie, la municipalité a mis en place la gratuité des prestations scolaires pour les mois de mars et avril, soit l'équivalent de 50 000 €. 200 000 € de chèques alimentaires pour tous les demi-pensionnaires, pour faire face à la crise alimentaire et soutenir l'économie locale, puisque les chèques sont à dépenser chez nos commerçants, le don de tablettes pour les associations, avec déjà plus de 500 tablettes distribuées auprès des familles... Et j'ai eu l'annonce il y a encore quelques jours de nouveaux dons de tablettes, qui vont nous arriver très prochainement, et cela est vraiment le fruit d'une mobilisation concertée, entre la municipalité et les partenaires associatifs, pour solliciter les entreprises de Stains et du territoire. L'impression des devoirs, le tutorat et l'entraide scolaire via les centres sociaux, l'accueil des enfants du personnel soignant, durant l'été le format des séjours et des activités a été revu, les vacances apprenantes et les quartiers d'été ont permis à nos enfants et à nos jeunes de bénéficier de séjours offerts par la municipalité, avec le soutien de l'état, mais également la mise en place d'un programme d'enseignement dans nos centres de loisirs.*

## Ville de Stains

À la rentrée de septembre, et comme nous nous y étions engagés dans notre projet d'action municipale 2020 - 2026, chaque élève Stanois s'est vu offrir un kit de rentrée scolaire ainsi que des masques supplémentaires pour un coût de 200 000 €. La lutte contre la rupture éducative, c'est du concret pour nous.

Dès le début de la crise sanitaire, l'équipe municipale s'est mobilisée en direction des personnes vulnérables, et plus particulièrement en direction de nos seniors. Ces interventions représentent un surcoût très lourd pour la ville de Stains, déjà plombée par les 13 milliards d'euros de baisse de dotation à l'ensemble des collectivités, enregistrée depuis 2012, et malgré, aussi un gel, cette année, de la Dotation de Solidarité Urbaine. En parallèle, un véritable élan de solidarité s'est manifesté parmi les habitants, les associations et les centres sociaux. La ville a soutenu toutes les initiatives, pendant le confinement, plus de mille paniers solidaires de fruits et légumes ont été offerts et livrés chez les familles les plus en difficulté, et chez nos seniors, livrés par nos agents municipaux, en particulier ceux de la brigade verte. Nous avons fait le choix de commander et d'acheter ces plus de mille paniers solidaires auprès de nos commerçants, en particulier ceux du marché, pour les aider et les soutenir dans cette période de crise sanitaire, le cofinancé s'élève à 15 000 €. J'en profite aussi pour vous dire que nous avons sollicité les bailleurs, et Seine-Saint-Denis Habitat a décidé d'une mesure de soutien aux locataires commerçants, qui ont été fermés administrativement dans le cadre du confinement, et ils ont pu obtenir trois mois de loyers gratuits, ce qui représente pour Stains la somme de 71 000 € pour 34 baux commerciaux concernés. C'est du concret, et c'est la mobilisation qui paie. J'en profite également pour vous dire que le Président de Plaine Commune et les maires des huit villes de Plaine Commune, dont Stains bien évidemment, ont décidé de l'exonération des droits d'occupation du domaine public pour l'année 2020, et cela concerne par exemple les occupations des terrasses ouvertes par les restaurateurs sur la ville.

Nous avons aussi augmenté les budgets du FSE (Fonds solidarité énergie) et du FSL (Fonds solidarité logement), nous avons augmenté de plus de 50 % l'aide alimentaire en repas livrés aux familles les plus en difficulté, avec le soutien et le concours du Département de la Seine-Saint-Denis. Nous avons accordé et voté deux subventions exceptionnelles de 5 000 € pour le Secours Populaire et de 5 000 € aux Restaurants du Cœur. Nous avons versé des primes aux agents mobilisés sur le terrain, plus de 100 000 €. J'ai interpellé le Ministre du logement pour geler les loyers et stopper les expulsions pendant la crise sanitaire. Et comme vous le savez, je me suis opposé à l'augmentation des loyers pratiquée sur le territoire par les bailleurs. Nous avons exonéré les loyers des mois d'avril et de mai au sein de notre patrimoine municipal, en particulier sur l'immeuble de la place Fabien.

Mais aussi, la réquisition de la Police municipale, en cette période de confinement, qui je le rappelle a travaillé sept jours sur sept, jour et nuit, le recrutement d'agents contractuels afin de pallier les absences d'agents malades pour un coût de 300 000 €. Nous avons bien sûr, et je le disais à plusieurs reprises, pensé à nos seniors, chaque jour la cuisine centrale a livré plus de 125 repas aux seniors les plus dépendants. Il y a aussi 250 appels chaque semaine, par les 11 agents municipaux, qui ont organisé, amplifié, l'envoi d'aides à domicile pour le portage de courses, la toilette et la prise de repas. Mais aussi la confection de 52 paniers de fruits et légumes solidaires avec l'association des commerçants, pour les seniors de la Résidence Allende, mais aussi des aides alimentaires pour les EHPAD de la Ville. Cette année plus de 2 000 paniers garnis ont été offerts aux seniors pour les vœux de fin d'année, pour un coût de plus de 70 000 €.

Enfin, nous nous sommes dès le début portés candidats et avons sollicité l'ARS (Agence régionale de santé) pour organiser des campagnes de dépistage collectif. Deux centres mobiles ont d'ailleurs pu être organisés sur Stains. Nous avons également passé une convention avec le pharmacien du quartier de l'Avenir, pour mettre à sa disposition les locaux de notre mairie annexe, afin d'y pratiquer tous les jours des tests antigéniques. Nous nous sommes également positionnés pour la création d'un centre de vaccination COVID-19, qui a été accepté d'ailleurs, et positionné sur le Centre municipal de santé dès le 1er février, mais malheureusement, quelques jours après cette annonce, il nous a été annoncé la suspension de l'ouverture des centres pour faute de vaccins, et c'est le cas un peu partout, je rappelle qu'un certain nombre de centres sur le département ne peuvent assurer que très peu de vaccination par jour.

*Enfin, permettez-moi de revenir un instant sur le dernier épisode chaotique de la campagne de vaccination. Ces dernières décennies, la recherche biomédicale a été transférée aux marchés : retard de SANOFI, raté de l'Institut Pasteur, forcément, quand l'État fait le choix de réduire les investissements dans la recherche et laisse la main aux Big Pharma et aux laboratoires, cela se paie avec les conséquences terribles que l'on connaît malheureusement aujourd'hui. En pleine incertitude sur le rythme de la campagne de vaccination, SANOFI vient d'annoncer vouloir encore supprimer 400 emplois dévolus à la recherche. Le groupe pharmaceutique a touché plus d'un milliard d'euros d'aides publiques en France depuis dix ans, via le crédit impôt recherche. En pleine pandémie, je rappelle que SANOFI a versé quatre milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires, faisant du groupe l'une des neuf sociétés cotées au CAC40 à avoir maintenu voire augmenté ses dividendes en pleine crise sanitaire. Au final, le CAC40 a versé pour 2020 plus de 34 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires, alors même que la pandémie sévissait, que l'économie était à l'arrêt et que des millions de salariés étaient placés en chômage partiel. La Seine-Saint-Denis réalise un taux de 0,9 % de la population vaccinée, le taux le plus bas de France métropolitaine. La course aux vaccins ne fait pas une stratégie sanitaire globale, un nouveau fiasco... Nous avons sacrifié notre excellence dans la recherche scientifique, c'est un échec cuisant qu'il faut rappeler pour notre pays qui était il y a encore quelques mois à la pointe dans ce domaine.*

*Il est aussi important de rappeler que ce sont plus de 4 milliards d'euros d'économie sur l'Assurance Maladie pour 2021, c'est la suspension de 69 000 lits d'hôpitaux en 15 ans, aujourd'hui encore en pleine crise sanitaire, la suppression de plus de 300 lits est prévue dans le projet du grand hôpital Paris-Nord, d'ailleurs nécessaire, mais avec une diminution de 300 lits... Je vous rappelle la fusion de Bichat et Beaujon qui verra le jour sur Saint-Ouen. Après, certains osent donner des leçons à ceux qui sont dans l'action, pour mieux dédouaner quelque part l'inaction, l'irresponsabilité de ce gouvernement.*

*En ce qui concerne nos étudiants, j'ai eu l'occasion, avec certains élus de la majorité, et avec les associations, de nous rendre dans les différentes résidences pour apporter le soutien de la municipalité, avec des dons d'ordinateurs, des masques, des denrées alimentaires, qui se sont organisées. Les associations et la municipalité sont à leurs côtés, je tiens à le dire, et j'ai pu mesurer leur détresse, leurs inquiétudes, et je veux qu'ils sachent que nous allons nous battre, pour obtenir, en particulier de la part du gouvernement, l'allocation Jeunes 18-25 ans.*

*Voici de manière assez détaillée les informations que je souhaitais vous livrer sur notre gestion de la crise et sur le sens de nos responsabilités. Il était nécessaire de rappeler ces vérités, qui peuvent évidemment parfois déranger nos détracteurs, d'ailleurs totalement absents sur le terrain pendant cette période de crise sanitaire. Je vous épargne le coût humain, la mobilisation du personnel, celui des fluides, qui impact aussi notre budget.*

*Au total, je le dis une nouvelle fois devant les élus du Conseil municipal, mais aussi devant les Stanoises et les Stanois, plus de deux millions d'euros de dépenses imprévues ont été consacrés pour faire face à la crise sanitaire. Le coût pour la municipalité, bien évidemment, est énorme, au regard des enjeux sociaux et sanitaires. Comme de nombreuses villes du département, nos habitants ont été les plus exposés et paient lourdement les choix politiques et les conséquences sociales dramatiques.*

*Pour autant, conformément à nos engagements depuis 2012, l'équipe municipale n'augmentera pas les impôts. L'exercice budgétaire 2021 s'avère complexe, mais les efforts seront essentiellement portés sur nos investissements, que nous réévaluerons dans le temps en fonction de nos besoins. Nous mènerons également un travail de réorganisation de notre administration, pour tendre vers plus d'efficacité.*

*Cette tragédie sanitaire a révélé une crise plus profonde, celle des inégalités sociales et territoriales, et vous connaissez le combat que je mène depuis plusieurs années sur ce sujet. Malgré des budgets contraints depuis plusieurs années, nous avons su faire face, le service public de proximité a démontré toute son utilité, à la fois pour protéger, pour résister et préparer l'avenir des habitants des quartiers populaires qui paient la double peine.*

## Ville de Stains

*Le gouvernement ne peut continuer d'asphyxier nos budgets tout en se reposant sur les maires pour gérer la crise alimentaire, la crise sociale, la crise éducative. C'est ce qui se passe en réalité aujourd'hui, il ne faut pas le nier.*

*Alors, pour 2021, j'espère que nous allons tourner cette page et que nous allons en ouvrir une nouvelle, une belle et nouvelle page. Tout comme vous, je suis impatient que notre vie culturelle reprenne, que le rideau s'ouvre à nouveau à l'Espace Paul-Éluard ou au Studio-théâtre, et d'ailleurs une pétition citoyenne importante est en cours et a rassemblé déjà plus de mille signatures, pour demander la réouverture des équipements culturels. Et ces structures, et en particulier le Studio-théâtre a travaillé d'une certaine manière durant cette période de confinement et était présent sur le terrain auprès des enfants en particulier. Mais aussi, impatient que le mouvement sportif puisse reprendre ses activités, même s'ils ont été très présents et actifs sur le terrain sous des formes diverses. Lundi, j'ai participé à une initiative très importante avec mon collègue maire de Garges-lès-Gonesse, justement pour alerter sur la situation du mouvement sportif - amateur, je précise - qui est vraiment dans une situation catastrophique et qui a besoin d'être accompagné et soutenu.*

*Je souhaite aussi, avec notre équipe municipale, que les restaurants rouvrent leurs portes, et que les initiatives que nous avons l'habitude de mettre en place, ici à Stains, puissent reprendre, je pense à la fête de la ville, au forum des associations, aux terrasses citoyennes, aux cafés citoyens, et toutes les rencontres de proximité, et tant d'autres... En un mot, je suis comme vous impatient de retrouver les Stanois, de retrouver ce lien particulier qui existe ici à Stains, c'est notre ADN.*

*De nouveaux projets et de belles batailles politiques nous attendent en 2021, et ce sera l'année de l'ambition retrouvée, celle de la transition écologique également. Je pense à la mobilisation pour l'arrivée de transports lourds à Stains : liberté, égalité, mobilité. Vous êtes nombreux, Stanoises et Stanois, à être à nos côtés, et il faut encore nous mobiliser. Je vous invite à signer toutes et tous la pétition qui est en ligne, ou bien dans les accueils de nos équipements municipaux. Les rendez-vous institutionnels se poursuivent et obtiennent des résultats intéressants, nous avons rencontré la semaine dernière nos collègues du Conseil départemental du Val d'Oise. Nous avons rencontré le Vice-Président de la région Île-de-France et le Vice-Président Ile-de-France Mobilité, pas plus tard qu'hier, nous avons eu des échanges constructifs et nous commençons à avoir des résultats assez intéressants. Mais la mobilisation citoyenne est essentielle.*

*Cette année verra aussi le jour de la mise en place du GIP Médiation, donc une équipe de médiateurs qui arpentera les rues de Stains la nuit, pour, justement, être à la rencontre de celles et ceux qui, parfois, occasionnent des troubles de nuisance et qui parfois pourrissent le quotidien de beaucoup de Stanois.*

*Avec l'équipe municipale, j'ai également souhaité mettre en place la vidéoverbalisation, pour lutter contre les incivilités, contre les stationnements anarchiques insupportables, ou bien aussi contre les dépôts sauvages. J'ai aussi décidé d'augmenter les effectifs de la PM (police municipale), c'était un engagement que, avec l'équipe municipale et dans le cadre du projet d'action municipale, nous avons souhaité mené.*

*2021 verra aussi la poursuite de la requalification du centre-ville, le début de la rénovation de notre cher hôtel de ville, la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine des quartiers du Clos Saint-Lazare sur la franche Sud, mais aussi de la Prêtresse, avec là aussi, des résultats intéressants, l'inauguration du groupe scolaire Lucie Aubrac, dans le nouvel écoquartier des Tartres, qui accueillera à terme le plus grand parc urbain de Plaine Commune.*

*Nous continuerons à faire que notre ville soit une ville maraîchère, une ville-jardin, avec la poursuite et le réaménagement des jardins familiaux, déjà plus de 70 parcelles réaménagées en 2020 et plus de 700 parcelles d'ici 2024. Des travaux importants pour réaliser une nouvelle Maison pour Tous sur les quartiers Avenir et Maroc, des travaux de réhabilitation de notre Centre municipal de santé (CMS), et, vous avez pu le remarquer, ils ont déjà démarré.*

*Enfin, pour être encore plus offensif, pour mieux accompagner et protéger les Stanois dans cette longue période de crise sanitaire, avec l'équipe municipale, nous allons mettre en œuvre certaines des actions fortes et innovantes socialement prévues dans le cadre du projet d'action municipale, mais également de nouvelles actions, au regard du contexte que nous connaissons.*

## Ville de Stains

*Je prendrais quelques exemples : la création d'une épicerie municipale solidaire, tournée vers une alimentation saine, accessible à tous, en lien avec notre projet de boucle locale alimentaire, qui est déjà un exemple dans la ville, en lien avec nos partenaires associatifs de l'économie sociale et solidaire, mais aussi la mise en place d'une navette gratuite à la demande pour nos seniors, une aide financière pour tous les licenciés sportifs de la ville, une aide financière en direction des étudiants Stanois âgés de 18 ans à 25 ans, une consultation en médecine générale, au CMS, en direction de tous les étudiants Stanois qui le souhaitent, car ils sont eux aussi très isolés, et nous avons pu le mesurer lors de nos différentes visites dans les résidences étudiantes de la ville, des aides supplémentaires pour aider, accompagner les acteurs associatifs, sportifs et culturels de notre ville, la refonte du contrat local étudiant pour encore mieux accompagner les étudiants Stanois, mais aussi les associations locales qui participent à ce dispositif, la mise en place de l'accompagnement éducatif en direction des élèves de nos écoles élémentaires et là-dessus nous ne lâcherons pas auprès des autorités et de l'Éducation nationale pour exiger et demander des moyens pour mettre en place cet accompagnement éducatif.*

*Voilà quelques exemples, à la fois de la poursuite, mais je dirais aussi, de l'amplification de notre plan d'action, face à la crise sanitaire, pour cette nouvelle année.*

*Je voudrais en profiter aussi pour dire que face à la mobilisation des maires, de toutes sensibilités politiques d'ailleurs, nous avons obtenu, dans le cadre du plan de relance, une enveloppe supplémentaire de plus de deux milliards d'euros, pour les quartiers populaires. Et comme vous le savez, j'ai joué un rôle de premier plan en étant le premier maire à avoir alerté sur la situation sociale dégradée de nos habitants des quartiers populaires, il y a quelques années. À l'époque, j'étais très isolé, maintenant ce sont plus de 200 maires qui m'ont rejoint et qui ont rejoint Stains, pour la mobilisation en faveur des quartiers populaires, qui, il y a encore quelques années, faisaient ricaner certains d'entre vous ici. Et même si j'estime que le compte n'y est pas, parce qu'il est loin de correspondre aux besoins de nos habitants, déjà deux milliards d'euros en plus du premier milliard, c'est déjà un début. En tout cas, on va batailler avec l'équipe municipale pour aller beaucoup plus loin.*

*Il est bien aussi de rappeler que le coût de gestion de la crise du COVID-19 pour l'ensemble des collectivités s'élève à plus de huit milliards d'euros, c'est un chiffre qui a été récolté par l'Association des Maires de France. Et j'ai eu l'occasion d'échanger pas plus tard que la semaine dernière avec les maires de Seine-Saint-Denis, 8 milliards d'euros qui pèsent sur les dépenses dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, quand on sait que la loi de finance prévoit à peine 400 millions d'euros de compensation des dépenses aux collectivités. Franchement, c'est hallucinant de voir cette disproportion énorme. Oui, à Stains, nous faisons le choix de faire ensemble, le choix que la solidarité, la détermination, soient au cœur de notre engagement parce que je ne laisserai personne, mais vraiment personne, exploiter les drames qui nous frappent ici, qui frappent beaucoup de Stanois, à des fins politiques.*

*J'ai été un peu long, je le reconnais, mais il était important, pour ce premier conseil municipal de cette nouvelle année, de rappeler l'engagement concret de l'équipe municipale, et conformément au projet d'action municipale, il me semblait aussi important de le contextualiser, dans le cadre du débat que nous allons avoir dans quelques instants autour des orientations budgétaires inscrites à l'ordre du jour, et qui donne à voir le caractère inédit, le caractère exceptionnel de l'élaboration du budget 2021, un budget, je le redis, qui protège les Stanois, un budget qui résiste face à la crise sanitaire et face à toutes les politiques d'austérité, face aux choix chaotiques de ce gouvernement, un budget solidaire, un budget qui prépare l'avenir, avec et pour les Stanois.*

*Merci.*

*Applaudissements.*

**Affaire n° 1.3 - Autorisation de déposer un permis de construire sur une propriété communale cadastrée section T0061 sise à Stains au titre de la SNC LNC THETA PROMOTION**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

**Monsieur le Maire** précise qu'il s'agit d'autoriser un dépôt de permis de construire sur une propriété communale cadastrée section T0061, évidemment située à Stains, pour laquelle un projet sera présenté au Conseil municipal quand il sera finalisé. **Monsieur le Maire** rappelle qu'il s'agit d'une réserve foncière située à l'entrée de la ville, dans un secteur très important, sur le boulevard Maxime-Gorki, juste en face du magasin Gifi.

**Monsieur le Maire** s'enquiert d'éventuelles remarques ou observations. Il donne la parole à Mme GOUREAU.

**Mme Marie-Claude GOUREAU** précise que la question ne porte pas sur le rapport, mais sur la pétition qui est en train de circuler parmi les conseillers municipaux, pendant la séance, qui demande de soutenir un médecin urgentiste de la clinique de l'Estrée à Stains, mais sans expliquer le contexte de cette demande. Elle souhaite demander des explications concernant cette pétition.

**Monsieur le Maire** répond que cette pétition n'est pas à l'ordre du jour de ce Conseil municipal mais que les conseillers municipaux qui le souhaitent sont tout à fait libres de signer ce document. Il s'agit d'un médecin extrêmement connu et apprécié à Stains, mais aussi par l'ensemble de la communauté médicale, qui travaille sur Stains depuis 20 ans, et qui est au centre d'un différend avec sa direction. Cette pétition demande son maintien à son poste et le Directeur de la clinique sera bientôt contacté pour en savoir plus sur cette situation. **Monsieur le Maire** précise que cette pétition n'est pas à l'initiative du Conseil municipal.

**Monsieur le Maire** répond qu'il s'agit d'une pétition des Stanois et qu'elle n'est pas à l'ordre du jour.

**Mme Marie-Claude GOUREAU** répond que si cette pétition n'est pas à l'ordre du jour, il n'y a pas de raison à la signer.

**Monsieur le Maire** répond que Mme GOUREAU peut la signer à titre personnel si elle le souhaite.

**Mme Marie-Claude GOUREAU** répond que pour signer quelque chose il faut savoir de quoi il s'agit.

**Monsieur le Maire** répond qu'il ne s'agit pas d'une pétition municipale mais d'une pétition des habitants. En effet, il indique avoir eu connaissance du différend qui oppose le Docteur CHHUY, qui exerce à la Clinique de l'Estrée depuis plus de vingt ans, responsable du secteur des urgences, à sa direction ; c'est un docteur reconnu et très apprécié sur la ville par les Stanois, mais aussi apprécié par l'ensemble de la communauté médicale. **Monsieur le Maire** pense qu'il y a eu une vague d'émotion de la part des Stanois pour demander le maintien du Docteur CHHUY et indique qu'il pense à contacter le directeur de la clinique pour en savoir un peu plus. En tout état de cause, **Monsieur le Maire** assure que cette pétition n'est pas à l'initiative de la municipalité.

**Monsieur le Maire** recentre le débat sur le rapport en cours et demande s'il y a des remarques. Il donne la parole à M. MUGERIN.

**M. Julien MUGERIN** annonce que son groupe a toujours été en faveur de l'amélioration des entrées de ville qui marquent l'identité de la ville. Ce terrain se trouve effectivement à l'entrée de Stains, et un aménagement de cet endroit est absolument nécessaire, les bâtiments à l'abandon ne sont pas une belle image pour la ville. En revanche, ce projet va avoir un impact direct sur les habitations et les habitants du quartier : ont-ils été consultés et informés de ce projet ? On a vu que c'est un projet de R+4 et on sait très bien qu'un bâtiment R+4 qui se construit à côté d'un pavillon, c'est moins de luminosité dans le jardin, une baisse de la valeur des biens immobiliers, en fonction du nombre de personnes ça peut être aussi un certain nombre de nuisances... Bref, un véritable impact sur la vie quotidienne des habitants. Il souhaite savoir si les habitants sont au courant, si leur avis a été recueilli par rapport à cet aménagement. Il fait remarquer l'existence de précédents, avec

des levers de bouclier très forts. Ne s'orientent-on pas vers ce type de situation ? Précédemment, le périmètre était entré dans le cadre d'une étude de l'agence foncière d'Île-de-France, et le groupe d'opposition était pour l'aménagement. Or, en l'état ce rapport pose question car le permis de construire a l'air tout prêt et le projet déjà bien ficelé, mais qu'en est-il des habitants ?

**Monsieur le Maire** répond qu'il n'y a pas de permis de construire de déposé, les habitants sont bien informés, depuis très longtemps que cette parcelle à doit être requalifiée, et d'ailleurs personne ne le conteste, ni même les riverains. Il y a quelque temps, les riverains avaient contesté un projet, mais dans ce dossier il n'y a pas encore de projet, donc on ne peut rien présenter aux habitants pour le moment. Quand il y aura des propositions de projets, évidemment ils seront présentés auprès des riverains, comme c'est le cas à chaque fois. C'est une requalification extrêmement importante et nécessaire pour laquelle Monsieur le Maire mène la bataille depuis plusieurs années, pour donner à voir sur l'entrée de ville. Dans cette zone, les terrains Bravo et Maubert sont totalement dégradés et détériorés, il est important d'y créer une continuité urbaine propre, toute proche du parc départemental, avec aussi des projets de requalification sur la voirie Gorki, avec l'arrivée d'un site propre. Ainsi, bien évidemment, le sujet sera discuté avec les habitants lorsqu'il y aura plus d'éléments sur le projet.

**Monsieur le Maire** donne la parole à M. RABEHI.

**M. Hamza RABEHI** annonce que son intervention concerne le dernier Conseil municipal, pendant lequel ont été votées des subventions pour quatre associations, pour un montant global de 800 000 €, ce qui est énorme. Il rappelle que Monsieur le Maire avait alors indiqué qu'il y avait des conventions entre la Ville et ces quatre associations, et que les conseillers municipaux pouvaient les obtenir auprès des services municipaux. Il indique avoir fait la demande il y a plusieurs semaines à l'équipe de Monsieur le Maire, mais à ce jour, il n'y a pas eu de retour. Il demande si un manque de transparence ressort de la part de la municipalité à ce sujet.

**Monsieur le Maire** répond que les conventions figurent normalement dans les annexes des rapports du Conseil municipal. Si elles n'y sont pas, elles seront communiquées à M. RABEHI.

**Monsieur le Maire** invite les élus à exprimer leurs votes sur le point 1.3.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** et **5 abstentions** (M. Sébastien CLEMENT, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Hamza RABEHI)

**ARTICLE UN : AUTORISE** la SNC LNC THETA PROMOTION à déposer un permis de construire portant sur les emprises issues du domaine privé de la commune, correspondant à la parcelle cadastrée section T0061 sise à Stains.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte y afférent et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

### **Affaire 2.1 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales**

Rapporteur : Mme Irouia SAÏD OUMA

**Mme Irouia SAÏD OUMA** annonce que le présent rapport fait état de la situation et présente aussi les actions portées et mises en œuvre à Stains pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, la municipalité a toujours montré son engagement à promouvoir l'égalité et mène une politique volontariste contre toutes les formes de discrimination, y compris celles liées au genre. La municipalité fait le choix de porter des actions novatrices et de travailler de façon à rapprocher avec les acteurs du territoire, mobilisés sur ces questions. Si la situation s'améliore d'année en année, il y a encore beaucoup à faire pour assurer l'égalité, notamment professionnelle, entre les hommes et les femmes. Quelques chiffres généraux illustrent les écarts qui existent encore entre les hommes et les femmes dans le monde professionnel. Les femmes,

## Ville de Stains

dans le secteur privé, gagnent en moyenne 16,8 % de moins que les hommes. Si les écarts de salaire sont moins importants dans le secteur public, ils existent néanmoins. Les clichés ont encore la vie dure puisque les femmes sont surreprésentées parmi les professionnels de santé et du social, alors que les hommes le sont dans les milieux de la construction et des transports.

Les femmes ayant des enfants sont encore plus pénalisées dans le monde professionnel : une mère de trois enfants, salariée, est rémunérée en moyenne 30 % en moins qu'un père de famille. À Stains, si les efforts sont encore à fournir, la municipalité reste mobilisée, notamment en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Pour citer quelques exemples d'actions et de dispositifs, la Ville de Stains accueille et finance une permanence du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles, au sein de la Maison du Droit et de la Médiation. Depuis 2010, la municipalité est actrice du dispositif « Un toit pour elle » pour le relogement des femmes victimes de violences. Elle anime le réseau partenariat de lutte contre les violences faites aux femmes. En matière de prévention, elle a pour objectif de développer l'offre de formation. Sur la question de la rémunération, il a été procédé à l'harmonisation des régimes indemnitaires, pour plus d'égalité salariale. En matière de recrutement, la municipalité souhaite plus de mixité au sein des services en généralisant, par exemple, le recrutement d'hommes dans les services très féminisés, exemple : l'entretien ménage office. Qu'il s'agisse donc d'égalité professionnelle, mais aussi de la question de la violence faite aux femmes, du partage des tâches ménagères, le chantier pour assurer une égalité des sexes et pour promouvoir le droit des femmes est encore immense. Et la Ville de Stains est pleinement engagée pour atteindre ces objectifs.

**Monsieur le Maire** remercie Mme SAÏD OUMA pour ce rapport et demande s'il y a des remarques ou des observations sur ce rapport, qui est un rapport annuel présenté chaque année au Conseil municipal.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Madame Zaiha NEDJAR.

**Mme Zaiha NEDJAR** remercie Madame SAÏD OUMA pour la présentation de ce rapport, dont elle se réjouit car chaque année, au travers de ce rapport, il est important de montrer que les inégalités existent réellement entre les hommes et les femmes et que les préjugés subsistent. Il est important de continuer le combat pour réduire ces inégalités et faire que l'égalité ne soit pas un vain mot entre les femmes et les hommes mais soit une réalité. On sait ô combien la Ville met tout en œuvre pour faire que l'égalité soit réelle. Donc c'est toujours très important et enthousiasmant de voir qu'on se bat, ici à Stains, pour réduire ces inégalités, à la fois ici mais ailleurs. En effet, il ne faut pas oublier que si les égalités existent aujourd'hui en France, elles existent aussi à travers le monde, et il faut penser à toutes celles qui, ailleurs, les vivent très durement. La bataille ne doit pas se tenir seulement au plan national, mais aussi au plan international.

**Monsieur le Maire** acquiesce aux propos de Madame NEDJAR et rappelle qu'on peut dire, avec beaucoup d'humilité, que Stains a été l'une des premières villes à mener la bataille pour la question des inégalités fortes entre les femmes et les hommes, avec différentes actions, menées par la ville mais aussi avec le soutien et l'accompagnement du Département et de beaucoup d'associations très engagées. Quand on parle d'inégalités, on parle aussi de discriminations, et c'est pour cette raison que l'équipe municipale a souhaité développer les actions d'accompagnement en direction des femmes victimes de violence, souvent des femmes isolées. Et dans cet élan d'accompagnement, la municipalité a fait le choix de délocaliser la Maison des Droits et de la Médiation, qui sera installée sur l'avenue Paul Vaillant-Couturier, et qui portera le nom de la grande dame et militante Gisèle Halimi, un acte fort pour développer un certain nombre d'actions, qui sont aussi sous la délégation de Madame SAÏD OUMA. Malgré le contexte de crise sanitaire, malgré tout, d'ouvrir les portes de cet équipement qui aura lieu dans quelques semaines, à la fin des travaux. Un nouvel équipement plus proche des habitants, des préoccupations, des inégalités et des discriminations que beaucoup d'habitants vivent. Ce n'est pas une fatalité, c'est un combat de tous les jours pour la dignité et pour l'égalité, en particulier pour les femmes, notamment toutes celles, très nombreuses, qui se sont engagées et qui ont joué un rôle dans cette crise sanitaire. Il faut vraiment rappeler que les femmes ont été en première ligne dans les batailles, dans le combat, dans cette crise sanitaire. Elles ont été extraordinaires et, en tout cas, elles l'ont démontré ici à Stains, et c'est bien de le rappeler, *(désolé messieurs !)*.

Il faut reconnaître que les dames ont été très en amont et en avant dans toutes ces batailles de dignité et d'égalité.

Monsieur le Maire invite les élus à passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour**,

**ARTICLE UNIQUE** : PREND ACTE des éléments détaillés du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la commune de Stains et de son annexe.

### **Affaire 3.1 - Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021**

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Mme Farida AOUDIA-AMMI rappelle que le premier débat d'orientations budgétaires (DOB) du mandat constitue une étape réglementaire du cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales. Il précède le vote du Budget Primitif, prévu le 25 mars prochain, et les Décisions modificatives ; la clôture du cycle se concrétisant par le vote du Compte Administratif.

Sur la forme, ce rapport présente des données macro-économiques, au niveau européen et national, mais aussi des données financières au niveau local : les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés dans le cadre du PPI (*plan pluriannuel d'investissement*), ainsi que la structure et la gestion de la dette. Pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en outre une présentation de la structure de l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel. Sur le fond, elle rappelle que Monsieur le Maire l'a bien décrit : le premier DOB de cette mandature revêt un aspect tout à fait singulier, voire exceptionnel, car il s'inscrit dans un contexte inédit de pandémie mondiale, de crise sanitaire, économique et sociale dans le pays. Si les orientations budgétaires doivent être en adéquation avec les engagements et le contrat d'action municipale, et les annonces de Monsieur le Maire l'ont démontré, ces orientations sont aussi profondément marquées par le contexte national et mondial connu depuis plusieurs mois, et par les urgences auxquelles tous sont confrontés. Il faut répondre, et la municipalité répond.

La situation connue en 2020 a amené un élan de solidarité locale pour les plus fragiles, mais aussi, et il est important de le souligner, une continuité des services publics qui a été assumée avec des mesures sanitaires à mettre en œuvre, quelques fois et souvent de façon contradictoire. Monsieur le Maire de Pierrefitte parlait de « gestion de contradictions », ce qui est assez juste car effectivement les services sont confrontés quotidiennement à la gestion de contradictions. Ces situations, subies par toutes et tous, ont montré l'adaptation du service public communal pour répondre à ces urgences, une gestion chaotique de la crise au niveau national avec des directives modifiées régulièrement ont amené à des situations de gestion des contradictions et ont impacté la mobilisation des moyens humains. Il en sera encore question puisque, évidemment, la mobilisation de moyens humains de manière exceptionnelle a des impacts budgétaires. Les moyens humains, le personnel donc, sont fortement fragilisés et vulnérables, du fait du risque de contamination au COVID-19. Cela a eu un impact en matière de gestion du personnel puisqu'il a fallu remplacer les agents placés en autorisation spéciale d'absence, les « cas contact », qui ont été nombreux, les agents eux-mêmes contaminés ou encore, les agents dont les situations de santé les rendent vulnérables et obligés de rester chez eux pour se protéger et pour protéger les autres. Cette gestion des ressources humaines a été mise en œuvre et a impacté sur la mobilisation des moyens humains, mais aussi sur la mobilisation des moyens financiers, comme Monsieur le Maire le détaillait tout à l'heure : achat de masques, de produits et de matériels, coût RH des remplacements de ces absences.

C'est l'occasion pour Mme Farida AOUDIA-AMMI, au nom de la municipalité, de renouveler ses remerciements à l'ensemble des agents qui œuvrent et qui ont œuvré, dans un contexte souvent difficile, pour que le service public communal continue à fonctionner, à faire du lien avec les habitants et à répondre à leurs besoins. Mais malheureusement, ce contexte, qui a tout de même coûté près de 2 millions d'euros de dépenses supplémentaires au budget de la Ville, n'a pas été

## Ville de Stains

soutenu par l'État, dont il ne faut malheureusement pas attendre un soutien financier à la hauteur des enjeux. Elle explique que Monsieur le Maire a donné des chiffres, le ratio entre les millions proposés en compensation et les milliards estimés en termes de besoins, sans aucune mesure entre les deux chiffres.

Ce contexte a mis en lumière plusieurs éléments dont la majorité municipale est déjà convaincue à Stains : la nécessité absolue de préserver les services publics, remparts contre la précarité et la détresse sociale qu'entraîne cette crise sanitaire mondiale. On peut aussi parler des services publics de santé, les hôpitaux, tous les services qui ont été mis en branle dans ce contexte, la nécessité même de renforcer les services publics plutôt que de les fragiliser, voire de les détruire. Le contexte a mis en lumière, encore une fois, l'insuffisance des moyens dévolus par l'État pour permettre aux services publics de répondre aux besoins, en particulier dans les territoires comme celui de Stains, qui connaissent une réalité sociale et économique assez particulière, on ne peut pas le nier. Au plan local, cette crise a révélé, si besoin en était, à quel point le service public communal, souvent aux côtés des acteurs associatifs, était crucial auprès des habitants, à quel point les besoins des habitants nécessitaient une adaptation et une ambition pour des services publics de qualité. Cette ambition, la municipalité la porte, l'assume et en est fière. Et pourtant, celle-ci lui a souvent été reprochée, sur les bancs de l'opposition, lors du précédent mandat, considérant qu'il y avait trop d'agents à Stains pour une ville de cette strate... Plus que jamais, la municipalité en est fière, car heureusement que les publics étaient là et sont là : rempart contre l'isolement, le déni de droits, le sentiment d'exclusion et au service de toutes et tous, et ces derniers temps l'ont encore et encore démontré.

Mme Farida AOUDIA-AMMI souligne la volonté de la municipalité de vouloir porter cette ambition tout en ayant une gestion saine, responsable, rigoureuse, dans l'intérêt des habitants et des agents. Ce dernier point a d'ailleurs été prouvé lors du mandat précédent, n'en déplaise à un certain nombre des personnes présentes, la gestion responsable de la santé financière de la commune, comme en avait témoigné le rapport de la CRC (*Chambre régionale des comptes*) publié en 2019. Elle met en avant l'importance de poursuivre cette dynamique. C'est le sens des orientations budgétaires présentées dans ce rapport de ce soir.

Parmi les éléments de gestion responsable de la santé financière de la ville, elle pointe l'amélioration de la capacité de désendettement. Le nombre d'annuités est passé de presque 18 années en 2015 à 7,5 années en 2019, et l'on considère que le seuil à ne pas dépasser est de 11 ans ou 12 ans. Ces années montrent l'amélioration de la solvabilité de la ville.

Le doublement de l'épargne brute de la collectivité qui correspond à la capacité d'autofinancement est un indicateur important car il permet de voir si la collectivité ne va pas subir un effet ciseaux, avec des recettes qui baisseraient et des dépenses qui augmenteraient. L'épargne brute va donc être la plus importante possible, car cet excédent en fonctionnement est utilisé pour financer l'investissement. Cette maîtrise des dépenses associée à un équilibre des recettes sont les deux facteurs qui expliquent l'évolution favorable de l'épargne brute de la collectivité. Depuis 2015, l'épargne brute de Stains a doublé, en passant de 3,8 millions d'euros à 9 millions d'euros, montant prévisionnel pour 2020, ce qui témoigne encore une fois, n'en déplaise, d'une bonne gestion de la section de fonctionnement.

Enfin, la baisse de 25 % du montant de la dette, sur l'ensemble du mandat, était aussi un élément structurant de cette bonne gestion.

En parallèle, la municipalité a maintenu un niveau d'investissement fort, qui peut être poursuivi, de manière mesurée, mais l'ambition perdure, avec des projets d'envergure : l'hôtel de ville avec un budget prévisionnel de 4,5 millions d'euros, les locaux de Maurice-Thorez, ancien collège transformé en centre administratif pour 4,5 millions d'euros (le projet global avec le pôle ESS représentera à terme 7 millions d'euros), le groupe scolaire Lucie-Aubrac qui ouvrira en septembre 2021 qui a représenté un investissement total de 11 millions d'euros, une enveloppe de 750 millions d'euros dédiée au centre municipal de Stains ou encore les travaux de réhabilitation des écoles Jaurès et Moulin, pour un budget prévisionnel de près d'un million d'euros.

## Ville de Stains

Ces chiffres montrent l'ambition de la municipalité à poursuivre des efforts en matière d'investissements, puisque la ville en a besoin, les équipements et les habitants aussi. Mme Farida AOUDIA-AMMI indique que la municipalité souhaite poursuivre cette politique de gestion responsable avec des objectifs similaires, poursuivre sur cette lancée, poursuivre cet élan, réduire le recours à l'emprunt (moins de 10 annuités de remboursement de la dette), pas plus de 2,5 d'augmentation de la masse salariale qui correspondent aux évolutions réglementaires.

Concernant les dépenses de personnel, puisque c'est un sujet particulièrement sensible dans cette enceinte, et de façon générale, de façon totalement légitime, sans polémique, et il est normal que ce soit un sujet puisque les dépenses de personnel, les salaires, représentent plus de 60 % du budget de fonctionnement. Il est donc naturel qu'il y ait des interrogations. Concernant ces dépenses de personnel, si parfois certains des opposants aiment à dire que les dépenses de personnel sont trop élevées, il est important de se rappeler à quel point la force du service public a été démontrée en période de crise sanitaire et de fragilité extrême que tous ont connue. Et même en dehors de cette période de crise, il y a eu une période particulièrement forte en termes de difficultés et de mobilisation du service public, mais le service public n'a pas attendu la crise sanitaire pour démontrer toute sa force et sa nécessité.

Il est aussi important de rappeler, puisque cela a un impact budgétaire, qu'en matière de personnel, la municipalité a porté pendant six ans une politique ambitieuse de déprécarisation des agents a été portée durant six ans. Cela a évidemment un coût, c'est un choix, une ambition politique qui portée par la municipalité, et ce n'est pas le cas de la majorité des collectivités qui, de façon générale, ont choisi d'utiliser le personnel comme variable d'ajustement, sans forcément supprimer des postes, mais il est assez aisé de ne pas remplacer les départs en retraite ou de ne pas mettre en place un processus d'accompagnement des agents en reclassement comme cela a été fait à Stains.

Sur la politique de déprécarisation, quelques chiffres : plus de 250 agents ont été mis en stage depuis 2014, plus de 330 avancements de grade depuis 2014. Mme Farida AOUDIA-AMMI a déjà eu l'occasion de présenter la politique d'accompagnement pour près de 50 agents, agents en reclassement mais pour lesquels elle préfère cependant employer les termes de « reconversion professionnelle » s'agissant d'agents absents depuis très longtemps pour des raisons de maladie. La majorité des collectivités les laissent chez eux jusqu'à ce que les droits en salaires s'épuisent et qu'ils arrivent à une portion congrue de leur salaire. La municipalité a décidé de les accompagner vers un retour dans la collectivité via des postes « relais » : ils travaillent dans des services et sont par ailleurs remplacés durant leurs absences. Elle a souvent parlé de ce dispositif ; elle convient qu'il n'est pas forcément évident pour tout le monde d'en prendre la mesure. Elle pense qu'en donnant le chiffre de ce que cela coûte, tous pourront mieux en prendre conscience : l'accompagnement de ces 50 agents, leurs salaires, plus le fait de les remplacer, coûtent à la collectivité 4 millions d'euros par an. Sans partager ce choix, on peut comprendre que des collectivités, quand elles doivent boucler un budget, sont tentées d'utiliser cette variable d'ajustement, pour aller chercher quelques centaines de milliers d'euros. En l'occurrence, à Stains, ce sont 4 millions d'euros qui correspondent à ces agents en reclassement pour lesquels la municipalité a décidé d'investir.

Les chiffres des charges salariales de 2020 s'expliquent en particulier par le contexte sanitaire, avec une augmentation du recrutement des vacataires pour remplacer les agents en situation exceptionnelle d'absence, les agents vulnérables, les cas contact, ou encore ceux qui ont été touchés par le COVID-19. L'augmentation de la masse salariale s'explique aussi par la prime COVID-19 exceptionnelle, qui a été versée aux agents, votée au sein du Conseil municipal. Naturellement, ces chiffres impactent sur les résultats de la masse salariale pour 2020, avec, en parallèle, la poursuite du plan de déprécarisation, puisque les ambitions ne sont pas lâchées malgré le contexte, et la mise en œuvre du Plan Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR), décidé lors du précédent mandat.

Le chiffre qui a pu étonner est le nombre de postes rémunérés qui a baissé entre 2019 et 2020. Le tableau montre 1 033 postes en 2020, mais ce n'est pas le nombre de personnels présents dans la ville, ce sont les salaires versés qui intègrent les remplacements, les vacataires, les saisonniers (de jeunes Stanois recrutés pendant l'été dans tous les services, notamment dans les centres de vacances). Ces 1 033 postes intègrent aussi ce qu'on appelle les postes « non permanents ». La

baisse de ce chiffre s'explique par le contexte sanitaire : moins de saisonniers ont été recrutés cet été et un certain nombre d'actions n'ont pas pu être mises en place.

Ce ROB, ambitieux, porte l'objectif qui sera déployé pendant ces six prochaines années, garder un cap, avec le maintien des dépenses de personnel, c'est un principe qui doit être posé, aujourd'hui avec 63 % du budget de fonctionnement, c'est une donnée qui fait partie intégrante du contexte budgétaire. Pour autant, le plan de déprécarisation se poursuit et un haut niveau de service public sera maintenu, avec l'ambition même de le développer conformément aux engagements de la municipalité.

Bien sûr, personne ne le nie, il reste encore beaucoup à faire, mais parce que les Stanois méritent le meilleur, la municipalité est déterminée à réussir ce projet ambitieux qui se traduit dans les orientations qui viennent d'être présentées. Si on l'a dit, on va le faire.

**Monsieur le Maire** remercie Mme AOUDIA-AMMI pour ce rapport qui est toujours extrêmement difficile à présenter, car il contient des enjeux financiers et des enjeux humains et l'objectif est de faire en sorte que les deux puissent être en corrélation avec le projet d'action municipale. L'exercice n'est jamais simple, quelle que soit la collectivité, et c'est un des rapports les plus importants de l'année avant le vote du budget.

**Monsieur le Maire** s'enquiert d'éventuelles remarques ou observations. Il donne la parole à M. RABEHI.

**M. Hamza RABEHI** rappelle le fameux dicton, « la forme, c'est le fond qui remonte à la surface », et liste quelques remarques sur la forme du rapport : pas de numérotation des pages, il est donc difficile d'avoir un débat sans ces repères, certains tableaux sont illisibles, avec des chiffres sur deux lignes, les titres sont en bas de page. Il indique que Monsieur le Maire peut toujours reprocher à l'Etat beaucoup de chose sur SANOFI et les vaccins, mais l'invite à commencer par lui-même sur Excel et Pdf. Sur le fond, ce rapport est sensé présenter les orientations du budget pour 2021, mais il présente trois chapitres : premier chapitre « la situation internationale », deuxième chapitre « la situation de la collectivité » et troisième chapitre « les perspectives de l'année 2021 pour la Ville de Stains », mais 99 % du rapport portent sur les deux premiers chapitres, mais sur le chapitre le plus important, les perspectives en 2021, sur lequel le Conseil municipal doit avoir un débat ce soir, il y a une seule page. Cependant, M. Hamza RABEHI a tout de même quelques questions à poser à Mme AOUDIA-AMMI. Il demande si le budget 2021 pour l'installation des caméras et l'augmentation des effectifs de police municipale a été chiffré et si oui, quels sont ces chiffres. Deuxième question, au chapitre 56 il est noté « approfondir la question des subventions aux associations ». Il s'interroge sur la signification du terme « approfondir ». De même, quel est le montant global des subventions en 2020 pour les associations ?

Troisième question sur le point dont le titre est « Analyse de rémunérations », il est précisé que la masse salariale représente 63 % du budget de fonctionnement de la ville, mais dans le tableau il manque l'évolution globale de cette masse salariale, le total, qui doit orienter le Conseil municipal ou lui donner une information sur l'évolution globale. Il poursuit en indiquant que Mme AOUDIA-AMMI a expliqué, entre autre, dans son rapport que la masse salariale a augmenté pour cause de la prime COVID-19 pour 82 90 000 €, les heures supplémentaires de la Police municipale, validées lors du premier confinement, et l'évolution des carrières des agents ce qui est normal. Mais rien n'est précisé quant aux rémunérations des 14 conseillers municipaux de la majorité qui pourraient expliquer aussi cette hausse de la masse salariale.

**Monsieur le Maire** rappelle à M. RABEHI qu'il s'agit ce soir de débattre du rapport d'orientations budgétaires et non pas d'un rapport sur le budget, lequel sera abordé lors de la prochaine réunion du Conseil municipal. Ce qu'il était important ici c'est d'avoir le point de vue sur les orientations générales et politiques et non pas sur la maquette budgétaire, sa déclinaison, etc. Le rapport d'orientations présente les orientations politiques générales et non pas la maquette budgétaire. Les services pourront vraisemblablement éclairer M. RABEHI sur la différence entre ces deux documents.

## Ville de Stains

**M. Hamza RABEHI** répond que la définition était bien précisée en introduction de la présentation du rapport.

S'agissant de la forme, **Monsieur le Maire** rappelle à M. RABEHI que chaque conseiller municipal est doté d'une tablette numérique afin de consulter les documents discutés en séance, et que Stains est sur le même niveau de perfection que les autres villes en matière d'Excel.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Mme Nabila AKKOUCHE.

**Madame Nabila AKKOUCHE** remarque que le débat sur les orientations budgétaires se déroule dans un contexte inédit, la crise sanitaire, subie depuis presque un an, qui engendre une véritable crise économique et sociale et qui se révèle dévastatrice pour la population, notamment en Seine-Saint-Denis. Elle atteint également le moral de tous et entrave l'action des tissus associatif, culturel et sportif de façon inquiétante. Mais à Stains, au travers du projet d'action municipale, la municipalité a été précurseur vis-à-vis des besoins de la population, notamment en matière de solidarité, d'éducation, de santé et de transition écologique. Beaucoup de réponses prennent place dans les engagements de la municipalité, comme l'a annoncé Monsieur le Maire en introduction : la création de l'épicerie solidaire, l'aide aux devoirs, ou encore la déqualification des jardins familiaux.

Au nom du groupe des élus Socialistes, Mme Nabila AKKOUCHE tient à saluer le travail remarquable des services et de l'élue aux finances, Mme Farida AOUDIA-AMMI, qui vient d'exposer de manière très claire la situation budgétaire de la ville et les perspectives pour les prochaines années. Un constat : la ville est bien gérée. Un autre constat : la crise sanitaire est très mal gérée par ce gouvernement M. RABEHI. Malgré les difficultés, en particulier la crise sanitaire et les dépenses supplémentaires qui en résultent, ou encore les baisses de dotation continues de l'État, la situation financière de la ville de Stains est maîtrisée. Le désengagement de l'État auprès des collectivités territoriales n'est certes pas une nouveauté, mais sa perpétuelle accentuation oblige la ville à toujours faire plus pour répondre aux besoins réels des habitants. Et ce n'est pas la loi de finance 2021 qui va inverser la tendance puisqu'à la baisse structurelle de la dotation globale de fonctionnement s'ajoutent de nouvelles dépenses liées à la crise du COVID-19.

Pour Stains, le coût de ces dépenses avoisine déjà 2 millions d'euros qui sont, par exemple, l'achat de masques et de gel hydroalcoolique pour les agents, mais aussi pour les concitoyens ou encore différentes actions solidaires. Cela étant, Mme Nabila AKKOUCHE se félicite de la mobilisation de la collectivité pour faire face à la situation d'urgence, et au déploiement de moyens pour venir en aide aux Stanoises et aux Stanois, grâce notamment à la mobilisation de tous les agents et à la qualité des services publics de la ville. Le groupe Socialistes tient aussi à remercier, comme l'a fait Monsieur le Maire, les différentes associations qui ont su mobiliser une solidarité exemplaire en ces temps de crise. Bien que très impactée par la crise sanitaire, la ville a su s'adapter et reste bien gérée.

En effet, depuis 2015, l'épargne brute de la ville a doublé, passant de 3,8 millions d'euros à 7,8 millions d'euros, et la capacité de désendettement ne cesse de s'améliorer. Cela permet aujourd'hui, dans une situation tendue, de pouvoir faire face, et même, au-delà, de ne pas impacter la constance des engagements de la municipalité, notamment en investissements, puisque ces derniers sont et seront financés dans des conditions maîtrisées : travaux dans les écoles, centre municipal de santé, jardins familiaux, ainsi que l'ensemble des projets ambitieux portés avec le projet d'action municipale. Dans un contexte où chacun sait que la population souffre et que les situations précaires sont de plus en plus nombreuses, elle souhaite également rappeler que cette année encore, il n'y aura pas de recours au levier fiscal, puisqu'il y aura zéro pour cent d'augmentation d'impôts pour les Stanoises et les Stanois. C'est une proposition qui sera dans le prochain rapport.

**Monsieur le Maire** remercie Mme AKKOUCHE et passe la parole à M. MICHE.

**M. Jean-Noël MICHE** annonce que le groupe Écologie populaire approuve les efforts actuels, et déjà anciens, vers une écologie équilibrée et offensive avec des encouragements pour encore améliorer le budget, avec une grille de lecture la plus écologique possible, dans les différents services de la

## Ville de Stains

ville, déjà bien impliqués, en particulier concernant tous les achats, les problèmes d'énergie, de transport, avec des véhicules propres, de l'alimentation avec plus de proximité, en améliorant la boucle alimentaire locale. Aussi, dans le domaine de l'investissement et du logement, en particulier pour l'isolation renforcée, des lumières plus efficaces et économes, le tout dans un respect maximum de l'environnement, d'une bonne écologie urbaine. La Direction Générale et la chargée de l'Agenda 21 y travaillent activement ; elles en sont remerciées et encouragées à poursuivre les efforts de la ville, pour son action aussi avec Plaine Commune, pour aller dans ce sens et limiter, voire inverser, si possible, les effets de l'urgence climatique, pour nous et pour nos enfants, cette fameuse transition écologique.

**Monsieur le Maire** donne la parole à M. ALI KOHDJA.

**M. Adbelhak ALI KHODJA** ajoute quelques commentaires à ceux de son collègue. Les orientations budgétaires répondent au souhait pour un changement de cap et une transition écologique et sociale. Plusieurs projets qui répondent aux objectifs du groupe Écologie populaire pour une ville plus verte, tournés vers l'agriculture urbaine et l'économie sociale et solidaire, sont en cours d'élaboration ou en train d'être mis en œuvre. Parmi eux, la réhabilitation des jardins familiaux, la création prochaine d'une épicerie sociale et solidaire, qu'il est souhaité voir faire la part belle aux produits locaux et aux circuits courts. Malgré le coût de la crise qui représentait plus de 2 millions d'euros pour la ville, avec l'achat de matériel, de masques, de gels hydroalcooliques et de produits de désinfection, la mise en place des dispositifs exceptionnels qui ont été cités, la municipalité maintient son engagement dans l'intérêt des Stanois. On peut en effet se féliciter de garder le cap d'une politique ambitieuse, vers des services publics de qualité, répondant aux besoins des habitants. Des choix budgétaires volontaristes, et ce sans augmenter les impôts locaux, comme les élus s'y étaient engagés, et alors même que les Stanois paient le prix de la crise sanitaire.

**Monsieur le Maire** remercie M. MICHE et M. ALI KHODJA pour leur intervention réalisée en duo.

**Monsieur le Maire** passe la parole à M. DIBATHIA.

**M. Christopher DIBATHIA** remarque, lors du débat d'orientations budgétaire, qu'il est d'habitude que chaque parti politique mette en exergue et en avant sa position politique. Il indique avoir eu la chance, tour à tour, d'écouter le parti au gouvernement, d'entendre les Socialistes, qui ont oublié que très récemment, ils étaient aussi au pouvoir, et d'entendre des Écologistes qui rêvent d'une vision à court terme nationale, tout en oubliant que l'écologie ne fait pas tout, toute seule.

Sur le débat d'orientations budgétaires en lui-même, M. Christopher DIBATHIA reprend dans l'ordre les trois priorités énoncées : la transition écologique, la réussite éducative, la défense des droits pour un épanouissement social et citoyen.

En ce qui concerne la transition écologique, il explique qu'une dame est venue le trouver la semaine dernière, à deux reprises, pour lui demander où trouver une borne électrique. On parle de transition écologique, on a fait voter un moratoire sur la 5G, que M. DIBATHIA a appelé un positionnement politique puisque dans le même temps on a voté pour une entreprise qui voulait exploiter la 5G. Il lui avait été dit qu'il ne s'agissait que d'une seule borne, mais quand on va un peu plus loin, on voit qu'à long terme, sur la partie qui la concerne, l'entreprise peut en faire ce qu'elle veut pour le déploiement de la 5G.

M. Christopher DIBATHIA poursuit sur la réussite éducative : parlons du recrutement. Il y a à peine quelques mois ici, il y avait le multi-accueil Louise-Michel où il n'y avait pas de place et pour lequel il a fallu taper, et mortifier, où des parents ont dû s'énerver, et bizarrement, quelque temps après, des recrutements se sont faits.

Il a entendu parler du fait de défendre les droits pour l'épanouissement social et citoyen : il recense ici le Parti Socialiste, Europe Écologie - Les Verts, les Insoumis... Tous ces partis confondus se plaignent continuellement de l'État, d'un manque de concertation. Il pose donc la question ici, aux collègues de l'opposition : est-ce que l'un d'entre eux a été consulté une fois dans la gestion du COVID-19 dans la ville ? Aucune. Et pendant ce temps-là, des élus Socialistes de la ville demandent

## Ville de Stains

chaque jour de la concertation au gouvernement, des Écologistes demandent chaque jour de la concertation au gouvernement, et des membres de la France Insoumise demandent chaque jour de la concertation au gouvernement.

Aussi, à l'évocation de « défendre les droits pour l'épanouissement social et citoyen », il se demande de qui on se moque. M. Christopher DIBATHIA pose la question. Dans une gestion aussi grave du COVID-19, où l'on décide de tout, tout seul, il tient à rappeler que quand bien même tous les élus ne font pas partie de la majorité, tous ici, sans exception, ont été élus au suffrage universel, par les habitants. Donc, autant que les élus de la majorité, tous ont leur mot à dire sur la gestion de la ville et de cette crise du COVID-19.

Il revient précisément sur le COVID-19, car M. Christopher DIBATHIA ne le voit pas dans ce budget. Parce qu'il y aura aussi un après-COVID-19, qu'il ne voit pas dans ce budget. Il pose des interrogations : quid de la relance de l'économie locale ? De ces commerçants et de ces petits commerces qui sont en train de mourir chaque jour ? Il n'a rien entendu sur ces sujets et il ne voit rien indiqué dans le rapport sur ces questions.

Les services publics ont été évoqués, c'est très bien, à tort ceux qui voudraient les supprimer, le problème n'est pas le nombre de personnes qui y travaillent, mais comment on s'en sert, quelle est leur gestion, comment on les forme, sur quelle place on les met. C'est ça qui est important. On peut mettre du nombre et dire que c'est important, mais quand des personnes parfois manquent de formation sur certains sujets, ou demandent à être déplacées et qu'on laisse là, une autre question se pose.

Tant de choses pourraient être dites sur ce budget. M. Christopher DIBATHIA termine enfin en félicitant sur un point : la hausse de la Police Municipale. Le débat sécuritaire est devenu le débat du moment. Cela plaît à tout le monde de pouvoir être Monsieur Sécurité, parce que ça fait vendre, ça fait parler, et ça permet de se sentir important. Sur la sécurité, on parle seulement de la Police Municipale, mais quels sont les moyens des ASVP (*agent de surveillance de la voie publique*) ? À quel moment les deux ou trois membres du personnel des ASVP peuvent-ils faire tout le tour de la ville pour contrôler le problème récurrent des voitures stationnées là depuis plus d'un an ? Des gens se garent en double file sur le trottoir parce qu'ils n'ont pas de place de stationnement. Il prend l'exemple de voitures qui sont là depuis plus d'un an.

Il précise qu'on a parlé de charges, de revenus et de tout ce qui va avec. Avant de venir, il confie s'être fait un petit plaisir : il a fait le tour de l'avenue Stalingrad et a regardé le nombre de voitures mal stationnées. Une amende pour mauvais stationnement va de 35 € à 135 €. Sur l'heure passée, pas moins de 12 voitures mal stationnées ont été dénombrées. Ce n'est pas une blague, il souligne qu'il aurait dû les prendre en photo et les envoyer, il suffit d'ouvrir les yeux pour le voir. Quand on prend ces 12 voitures, qu'on les multiplie par le nombre d'heures dans la journée, par le nombre de semaines par une année, il suggère de faire le compte de combien d'argent se trouve juste là.

**Monsieur le Maire** passe la parole à Mme ADEN.

**Mme Nasteho ADEN** se dit fortement interpellée par les propos de son collègue de l'opposition. Il a relevé certaines positions de la France Insoumise, occasion pour elle de rappeler certains points. De la concertation M. DIBATHIA ? Effectivement, c'est vrai, une gestion tout seul, mais un maire élu à 58 % et M. DIBATHIA à 6 ou 7 %, pour remettre en mémoire quelques compteurs.

*(M. Christopher DIBATHIA prend la parole, hors micro.)*

**Mme Nasteho ADEN** regrette cette interruption intempestive et continue son propos. Sur la relance de l'économie locale, le collègue de l'opposition a peut-être une certaine méconnaissance : cette gestion de l'économie est une des missions régaliennes de l'État. Pourtant, les chèques cantine qui ont été distribués par Monsieur le Maire étaient justement en dépenses exclusives de la ville de Stains, justement pour soutenir les commerces de proximité et pour contribuer à l'économie de la ville.

## Ville de Stains

Réussite éducative : Mme Nateho ADEN a remarqué le clin d'œil de ce dernier concernant le multi-accueil Louise-Michel, mais il faut rappeler que les démarches qui étaient déjà amorcées par Mme AKKOUCHE étaient déjà bien antérieures à son interpellation de la municipalité.

Le collègue de l'opposition a fait le décompte des voitures, mais Mme ADEN a fait le décompte de ses minutes de retard : serait-ce un mépris aux administrés ? Elle rappelle à M. Christopher DIBATHIA, qu'avant de décompter les voitures, le conseil municipal démarre à 18 heures, et sa diffusion en *live* pour les administrés également.

Enfin, sur la sécurité, pour en terminer sur un joli clin d'œil du collègue de l'opposition sur les différentes prises de parole des partis politiques : le tourisme politique M. DIBATHIA connaît bien, Mme ADEN explique qu'un jour, il a été En Marche, et qu'une fois, il a voulu être écologiste... Il est vrai selon elle qu'il n'a pas encore essayé le PS, et c'est très bien qu'il essaie de tacler les collègues du PS. Peut-être ces derniers auront-ils bientôt l'occasion de lui répondre, lorsqu'il les sollicitera et tapera à leur porte. Elle laissera le soin aux collègues du PS de lui répondre alors à cette date-là.

Mme ADEN explique qu'ici, c'est une municipalité, une équipe, plurielle, de plusieurs couleurs politiques, mais une équipe soudée, et c'est autour de Monsieur le Maire, élu à 58 % de ses administrés, que tous se rassemblent sur ce rapport d'orientations budgétaires.

Monsieur le Maire remercie Mme ADEN et passe la parole à Mme NEDJAR. Mme AOUDIA-AMMI interviendra ensuite pour apporter quelques éléments.

Mme Zaïha NEDJAR affirme qu'elle ne reviendra pas sur l'intervention de sa collègue Mme ADEN à l'égard de M. DIBATHIA quant à sa demande de concertation sur cette crise. Au nom du groupe « Stains en commun », elle s'associe aux différents remerciements de ses collègues à l'égard des services, et de l'élue en charge des finances, Mme Farida AOUDIA-AMMI, concernant la qualité de la préparation du rapport d'orientations budgétaires qui, comme l'a rappelé Monsieur le Maire, n'est pas un exercice facile.

La ville de Stains, plus que d'autres collectivités, a été lourdement impactée par la crise sanitaire. Elle a dû s'adapter et impulser des actions innovantes afin de protéger les Stanois et répondre à leurs droits fondamentaux, et ce malgré les contraintes financières. Ce contexte est inédit pour la collectivité qui avait pourtant retrouvé des marges de manœuvre financières, remarquées et soulignées d'ailleurs par la Chambre Régionale des Comptes en 2019. Malgré tout, la municipalité garde le cap d'une gestion responsable et offensive, un rapport d'orientations budgétaires tourné vers les aspirations des Stanois. Cette crise sanitaire a engendré une crise sociale sans précédent : perte de droits, rupture de contrat de travail, chômage, sans compter les souffrances psychologiques. Il faut évoquer aussi la bombe à retardement des impayés de loyers. D'ailleurs, la Fondation L'abbé Pierre, dans son 26<sup>e</sup> rapport, l'affirme : l'accroissement de la pauvreté a conduit 300 000 personnes à la rue, sans domicile. Les aides au logement n'ont jamais été aussi peu élevées, et la réforme des APL a conduit à plus de 10 milliards d'euros d'économies depuis 2017 sur l'aide au logement.

Dès le premier confinement, la municipalité a su être attentive et réactive afin d'être au plus près des Stanois et répondre à leurs besoins : ce sont près de 2 millions d'euros qui ont été engagés. N'en déplaît à certains, notamment aux oppositions municipales, qui, sur les réseaux sociaux, se permettent des commentaires mettant en cause sa gestion durant cette crise. À ceux-là, elle rétorque en se demandant où ils se trouvaient aux temps chauds. Dansaient-ils devant leurs écrans ? Eh bien ils vont bientôt chanter aussi. À ceux-là, elle rétorque que la municipalité a été présente sur le terrain, au plus près de ses administrés. Il suffit de demander aux Stanois, ils répondront que les services ont su se réadapter, repenser leurs pratiques, pour remplir leurs missions, celles d'un service public de qualité. Mme Zaïha NEDJAR profite de l'occasion, aussi, pour remercier, au nom du groupe, l'ensemble des agents qui ont œuvré à préserver le lien avec les habitants et à répondre à leurs besoins.

## Ville de Stains

Une remise en cause de la gestion de cette crise ? Et pourtant, comme l'a rappelé Monsieur le Maire, des paniers solidaires ont été livrés aux séniors qui le souhaitaient, accompagnés de masques de protection, pendant le premier confinement en mars 2020. Plus de 2 047 paniers garnis pour les fêtes de fin d'année, en l'absence du banquet des séniors, qui n'a pu être organisé, au regard de la crise. C'est plus de 2 387 personnes qui ont été touchées ; sans oublier le soutien inconditionnel aux associations qui se sont mobilisées pour venir en aide aux Stanois, avec une mention spéciale pour les associations caritatives, avec des subventions exceptionnelles, comme l'a rappelé Monsieur le Maire, qui ont été accordées afin de lutter ensemble contre les terribles effets de la crise sociale. L'ensemble des associations qui ont su se mobiliser dès le premier confinement est ainsi remercié. Enfin, puisque cela a été annoncé, elle précise que dans les prochains jours, une navette sera mise à disposition des séniors, pour qu'ils puissent aller dans les centres de vaccination plus facilement.

Quelqu'un de l'opposition a pu se permettre de mettre, sur les réseaux sociaux, que Stains gérât de manière inefficace la question des vaccinations. Mme Zaïha NEDJAR en riait, et a pu répondre ; elle s'est permis de répondre, parce que ce n'est pas la ville de Stains qui gère mal les vaccinations, on sait qui gère mal les vaccinations, c'est le gouvernement, et ce depuis le début. Depuis le début de cette crise sanitaire, le gouvernement a failli à ses responsabilités. Stains a su se mettre en ordre de marche quand il a fallu aider les Stanois, et être au plus près des Stanois, pour les accompagner, pour répondre à leurs besoins, et répondre à leurs droits les plus fondamentaux. Elle rit donc quand elle entend qu'il y aurait une mauvaise gestion liée à cette crise.

Ce sont aussi des agents du CCAS qui se sont mobilisés pour appeler les personnes vulnérables et prendre de leurs nouvelles. Elle rappelle que la Ville a été exemplaire et a avoens été félicitée, notamment par l'Agence Régionale de Santé, concernant une de ses résidences pour foyers autonomes, la Résidence Allende, qui se trouve sur le quartier Allende, où aucune contamination n'a été détectée. Alors qu'ailleurs, malheureusement, les EHPAD notamment, ont été très touchés au grand regret de la municipalité. Ce qui veut dire que la qualité du service public est bien là, et que les agents de Stains ont mis tout en œuvre pour protéger les séniors.

C'est une fierté de voir qu'à Stains on a su se mettre en ordre de marche, pour adapter son service public de proximité à la situation, pour répondre aux besoins nécessaires aux Stanois. Elle remercie donc Monsieur le Maire pour ce budget 2021 qui traduit les valeurs de justice sociale, de solidarité, d'égalité, et espère également qu'une page se fermera, et qu'une nouvelle s'ouvrira avec un projet, comme l'a rappelé Mme AOUDIA-AMMI, encore plus ambitieux, plus valorisant, dynamique, solidaire et entreprenant, alors que le gouvernement a fait tout un autre choix, celui de tourner le dos aux habitants des quartiers populaires, et que la précarité a bien explosé.

**Monsieur le Maire** remercie l'ensemble des groupes pour leurs interventions et propose de terminer sur ce point en redonnant la parole à Mme AOUDIA-AMMI pour apporter quelques précisions.

**Mme Farida AOUDIA-AMMI** annonce qu'elle souhaite répondre essentiellement à M. RABEHI, qui s'est adressé directement à elle.

Premier point, elle a du mal à comprendre comment il peut se permettre un tel mépris vis-à-vis du travail des agents : préparer un rapport d'orientations budgétaires, au-delà du temps de travail qu'il a fallu, cela a nécessité des heures et des heures de travail. Elle aurait aimé qu'il souligne, au contraire, la qualité rédactionnelle de ce rapport. Elle aurait aimé l'entendre pour remercier les ATSEM, les agents de l'EMO, les animateurs, les agents de la cuisine centrale, les administratifs, les aides à domicile, tous ceux dont on parle ce soir, à qui l'on doit une fière chandelle. Elle aurait aimé l'entendre les remercier. Qu'il ait des remarques de forme, pourquoi pas, mais elle lui demande d'aller jusqu'au bout de son raisonnement. Elle l'intime de ne pas se limiter pas à ce type de détail qui minimise le niveau des responsabilités. Tous sont ici réunis ce soir pour fixer des orientations pour un budget de plusieurs millions d'euros. Aussi, se limiter à des questions de mise en page ce n'est pas à la hauteur de ce que les Stanois méritent. Vraiment, Mme Farida AOUDIA-AMMI ne comprend pas, et pour être honnête, en préparant son intervention elle a pensé à M. RABEHI, car elle s'attendait à des questions plus techniques, puisqu'il en est un habitué. Elle a fait un effort en expliquant ce qu'était l'épargne brute, les années d'endettement avec la solvabilité ; elle a vraiment fait un effort pédagogique en se disant qu'il fallait vraiment qu'il

## Ville de Stains

comprene. Elle ne m'attendait pas à ce niveau de questionnement, vraiment. Aussi, elle a vraiment du mal à entendre un certain nombre de choses, et la première remarque de M. RABEHI s'apparente pour elle à du mépris, compte tenu de ce qui est évoqué depuis le début de ce Conseil municipal.

Pour ce qui est des chapitres, et toujours sur la forme, dans son propos introductif, elle a rappelé qu'il y avait un cadre réglementaire pour présenter ce rapport, un formalisme à suivre que doivent suivre toutes les villes de France. Toutes les données, tous les éléments correspondent à ce formalisme réglementaire. Par ailleurs, elle ne partage pas la position de M. RABEHI, quand il dit que les propositions en matière d'orientations budgétaires se limitent à deux pages. Elle récuse cette affirmation. Si M. RABEHI a une vision globale comme tout le monde l'a, en tant que gestionnaire responsable, elle compte 13 pages qui comportent à la fois la situation financière locale et ensuite les orientations budgétaires, puisque les chiffres et la situation financière locale ne peuvent pas être déconnectés des orientations budgétaires. Donc, effectivement, les orientations, telles qu'elles sont présentées peuvent se limiter à deux pages, mais il faut tenir compte de tous les éléments financiers qui sont mentionnés avant, ces éléments découlent du développement fait avant, et ce développement totalise 13 pages. Elle lui demande de fait de ne pas avoir une vision étroite de ce document et des décisions qu'il faudra prendre ce soir, qui sont éminemment importantes pour l'avenir des habitants de la ville.

Mme Farida AOUDIA-AMMI fait remarquer que Monsieur le Maire lui avait répondu sur l'installation des caméras et des chiffres. Ce soir, il est question d'orientations budgétaires et pas du budget, donc effectivement elle n'est pas en mesure de lui donner des chiffres, puisque le budget est en cours de construction. Le projet est en train d'être construit et sera présenté le 25 mars, et ce jour-là, dans le cadre du vote du budget prévisionnel, il sera possible de lui apporter les réponses. Elle espère que M. RABEHI pourra patienter jusqu'au 25 mars.

Enfin, Mme Farida AOUDIA-AMMI relève toujours un peu d'ironie et d'arrogance dans les propos de M. RABEHI. Elle en est désolée... mais sur la masse salariale, c'est pareil, les services ont pris le temps de travailler sur un rapport extrêmement bien fait, qu'elle salue d'ailleurs et remercie encore une fois. Elle précise que l'ensemble des réponses à ses interrogations se trouve dans le document et lui suggère de prendre juste le temps de le lire et d'arrêter de se focaliser sur les bouts de tableau qu'il ne voit pas. Selon M. RABEHI, les chiffres de la masse salariale se limitent au COVID-19 et aux heures supplémentaires de la PM. Mme Farida AOUDIA-AMMI a parlé longuement notamment des agents en reclassement ; elle a souligné que 50 agents étaient en reclassement, qui coûtaient 4 millions d'euros par an. Aussi, il ne peut pas dire qu'elle s'est limitée aux 90 000 € de la prime COVID-19, elle a parlé de 4 millions d'euros. En outre, elle a expliqué ce soir, et lors du dernier Conseil municipal aussi, à quel point ce dispositif était important, innovant, compliqué à mettre en œuvre, avec ses limites et ses difficultés, avec un coût de 4 millions d'euros. Aussi, elle s'interroge : comment M. RABEHI peut-il lui dire que les chiffres de la masse salariale se limitent à la prime COVID-19 ? Elle lui demande d'écouter et d'avoir une vision globale de ce qu'on peut lui dire.

Par ailleurs, il a les réponses à ses questions, les chiffres de la masse salariale s'expliquent aussi par l'augmentation de la participation à la mutuelle et à la prévoyance. Elle se souvient d'ailleurs que M. RABEHI l'avait félicitée à la fin d'une séance du Conseil pour cette décision en direction des agents ; les décisions qui sont prises sont décisives pour les agents, mais elles ont un coût, c'est comme ça, c'est la vie.

Un autre point coûte aussi en termes de masse salariale, et elle l'a aussi présenté. Elle demande de fait un peu d'honnêteté intellectuelle : c'est l'axe déprécarisation. À partir du moment où des agents qui sont contractuels sont mis en stage et sont titulaires, cela coûte plus cher à la collectivité, et cela a un impact aussi sur la masse salariale.

Mme Farida AOUDIA-AMMI invite M. RABEHI à prendre connaissance du rapport, de façon posée, de façon globale, et à se rendre compte à quel point tous les éléments sont dans ce rapport, sont clairs, sont même précis, puisque les chiffres sont en face. Le sous-entendu de malhonnêteté de sa part, ou d'éléments qui ne seraient pas totalement donnés, ne vaut pas pour ce type de document

## Ville de Stains

puisque c'est un document purement réglementaire, avec un formalisme auquel la municipalité est soumise. Ainsi, même si elle voulait lui cacher des choses, elle ne pourrait pas, et de toute façon, elle n'a rien à cacher puisqu'il aura le budget entre les mains. Il verra ainsi qu'il est quand même assez conséquent, et il se rendra compte qu'il a tous les chiffres, en tant qu'élu démocratiquement élu au sein de cette instance, entre les mains.

Dernier point, Mme Farida AOUDIA-AMMI aurait aimé aussi entendre M. RABEHI sur l'ensemble des actions qui ont été mises en place, en matière de solidarité, ce qui a été décrit par Monsieur le Maire. Elle aurait aimé l'entendre au moins pour saluer ces actions, par décence vis-à-vis des Stanois, et avoir un peu d'honnêteté intellectuelle. Ce n'est pas de la démagogie ou de l'idéologie, juste de l'honnêteté intellectuelle, reconnaître qu'effectivement, dans cette ville, des actions ont été mises en place, et qu'elles ont un coût, et le rapport suivant montrera qu'en plus, elles seront mises en place sans augmenter la fiscalité. Que demander de plus ?

**Monsieur le Maire** remercie Mme AOUDIA-AMMI et passe la parole à Mme GOUREAU.

**Mme Marie-Claude GOUREAU** confirme les propos de M. DIBATHIA : lors du premier confinement, elle avait envoyé un e-mail à Mme NEDJAR pour proposer l'aide de son groupe d'opposition qui était prêt à aider pendant la crise du COVID-19. À cette date, il n'y a toujours pas eu de réponse.

**Monsieur le Maire** constate donc, puisqu'elle n'a pas eu de réponse, que Mme GOUREAU a fait le choix de ne rien faire. Mais rien ne l'empêchait de prendre des initiatives pour autant.

**Mme Marie-Claude GOUREAU** rétorque que, bien qu'il n'ait pas été contacté, son groupe a quand même aidé certaines personnes, pour réaliser des actions, avec notamment des achats pour aider les familles qui étaient dans le besoin, et sans le claironner pour autant sur les réseaux sociaux.

**Monsieur le Maire** constate que tous les groupes ont pu s'exprimer sur ce rapport d'orientations budgétaires, et il remercie l'ensemble des représentants des différents groupes qui se sont exprimés. Il propose de passer au vote pour de prendre acte de ce rapport, tout en rappelant que le rapport sur le budget prévisionnel 2021 sera présenté le 25 mars.

Il demande la permission cependant de s'adresser aux groupes des oppositions macronistes qui sont tout à l'heure intervenus. C'est peut-être un conseil à leur donner : surtout, faire preuve d'humilité dans cette période extrêmement difficile, ainsi que d'honnêteté intellectuelle et politique. Cela lui semble important. À Stains, on n'a pas besoin de donneurs de leçons à quiconque. Toutes les actions sont bonnes et importantes et précieuses auprès des Stanois. Très franchement, pour les groupes des oppositions macronistes, il suggère humilité, vérité, c'est important, c'est ce que souhaitent les Stanois. Et c'est certainement comme cela qu'il sera possible d'avancer, dans les différentes approches, dans les sensibilités différentes, et aussi en respectant le résultat des élections municipales.

**Monsieur le Maire** a bien compris qu'il y avait une tentative de venir au secours de la politique calamiteuse et désastreuse menée par le gouvernement, mais ici, tous les Stanois, y compris ceux qui ont apporté leur soutien au Président Macron, s'aperçoivent, chaque jour, de cette gestion chaotique qui repose, malheureusement, essentiellement et exclusivement, sur les collectivités, les associations, les habitants qui la gèrent au quotidien. Et la municipalité le fait, avec beaucoup d'humilité et beaucoup de cœur. Aucune leçon n'est donc à recevoir de certains d'entre des élus, et cela passe aussi par le respect de ce qui peut être dit. Tous et toutes ont connaissance des actions et des projets qui sont menés dans la ville. Bien évidemment, Monsieur le Maire aurait aimé que certains puissent intervenir et dire un peu plus le fond de leur pensée, le fond de leur projet politique, plutôt que de renvoyer le débat à des sujets annexes qui n'ont pas lieu d'être ici, histoire de dérouter le vrai sujet, le vrai débat politique, dans le bon sens du terme, pour l'intérêt de la cité et de ses habitants. En tout cas, avec l'équipe municipale mais aussi avec toutes les forces vives, les associations, les collectifs, qu'il souhaite une nouvelle fois saluer et remercier de par leur engagement et leur disponibilité, leur bienveillance auprès des Stanois, le combat continuera d'être mené. C'est un combat de tous les jours, on parle souvent de gestion de crise, et de la crise sanitaire. C'est un combat de tous les jours de mener des actions fortes, pour amener un peu plus

## Ville de Stains

de dignité et d'égalité aux habitants. Il est très fier qu'ici à Stains, ce soit fait avec simplicité et avec modestie, avec tous les acteurs sur le terrain.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour**,

**ARTICLE UN** : PREND ACTE de la présentation au Conseil municipal du rapport sur les orientations budgétaires 2021 annexé à la présente délibération.

**ARTICLE DEUX** : PREND ACTE qu'un débat sur les orientations budgétaires 2021 a eu lieu au sein du Conseil municipal sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2021 présenté et annexé à la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : ADOPTE le débat d'orientations budgétaires 2021 sur la base du rapport présenté et annexé à la présente délibération.

### Affaire 3.2 - Vote des taux de la fiscalité locale pour 2021

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Mme Farida AOUDIA-AMMI rappelle que, conformément aux orientations municipales présentées aux Stanois et aux Stanoises, il est proposé au Conseil municipal de conserver les taux de fiscalité communale actuellement en vigueur pour 2021, et ce pour la neuvième année consécutive. Toutefois, il convient de voter les taux d'imposition 2021 en additionnant les taux Ville et les taux de l'EPT, comme précisé dans le tableau du rapport.

Le taux Ville pour 2020 sur la Taxe d'Habitation est de 16,95 %, le foncier bâti est de 24,90 %, le foncier non bâti de 36,12 %, le taux de l'EPT 2020 est de 8,87 %, néant pour le foncier bâti et 1,42 % pour le foncier non bâti. Ce qui fait un total Ville plus EPT de :

- 25,82 % pour la Taxe d'Habitation ;
- 24,90 % pour le foncier bâti ;
- 37,54 % pour le foncier non bâti.

Ainsi, il est proposé de conserver ces taux pour 2021.

**Monsieur le Maire** remarque que cette délibération est bien conforme aux engagements pris par la municipalité, et donne la parole à M. RABEHI.

M. Hamza RABEHI souhaite faire une remarque concernant le respect. Il estime que le respect se pratique dans les deux sens... Dommage, dommage, une stabilité artificielle pour les Stanois, encore une augmentation de la taxe foncière en 2021, qui se prépare pour les Stanois, après une augmentation de 14 % depuis 2014. Voilà ce qu'est l'honnêteté intellectuelle.

Il estime qu'une explication s'impose, et s'adresse à Monsieur le Maire. Le taux global de la taxe foncière est composé de plusieurs taux :

- le taux départemental qui est de 16,29 %, aujourd'hui en 2020. Monsieur le Maire est conseiller départemental et peut apporter cette information pour 2021 ;
- la taxe ordures ménagères, 6,98 % ;
- la taxe fiscale pour 0,623 % ;
- et enfin, le taux communal proposé aujourd'hui à 24,90 %.

Soit un total global d'imposition de la taxe foncière pour les Stanois de 48,80 %.

M. Hamza RABEHI invite les conseillers à comparer sur Internet la taxe foncière des autres villes ; ils constateront ainsi par eux-mêmes que ce taux est très élevé pour les Stanois.

## Ville de Stains

Il estime que la présentation de Monsieur le Maire sur la taxe foncière que les Stanois vont devoir payer en 2021 est très partielle. Sa proposition va probablement pénaliser lourdement les Stanois qui souffrent déjà de cette injustice fiscale. M. Hamza RABEHI considère que la taxe foncière à Stains dépassera bientôt la valeur des biens. Il demande à Monsieur le Maire : qui défend et protège les intérêts des Stanois ? C'est lui, la municipalité, et ce sont tous ceux réunis ici, raison pour laquelle les conseillers sont présents aujourd'hui. Aussi, afin de préserver les intérêts des Stanois, M. Hamza RABEHI propose à Monsieur le Maire d'apporter les informations sur les autres taux qui composent le taux global de la taxe foncière, afin de pouvoir voter cette affaire, qui, il le répète, impacte lourdement les Stanois.

M. Hamza RABEHI comprend parfaitement les contraintes budgétaires de Monsieur le Maire, mais en travaillant bien les dossiers, il est toujours possible de concilier les contraintes budgétaires avec l'intérêt des habitants.

En attendant, il demande de Monsieur le Maire de reporter si possible au prochain Conseil municipal, sauf si celui-ci peut apporter les informations sur les autres taux qui composent la taxe foncière ainsi que l'évolution de la base. Les taux sont appliqués sur une base que les conseillers aimeraient bien connaître. Ce que vont payer les Stanois sur la taxe foncière, c'est la multiplication des taux par la base.

Afin de voter en ayant toutes les informations, et dire qu'il y a effectivement une stabilité ou non, il y a une augmentation pour les Stanois concernant la taxe foncière.

**Monsieur le Maire** passe la parole à M. DIBATHIA.

M. Christopher DIBATHIA annonce que son groupe va voter en faveur de ce point, mais au préalable, il pose une question : pourquoi, dans cet hémicycle, à chaque fois qu'une remarque est faite, elle est prise pour une agression personnelle ? C'est vraiment quelque chose qui le stupéfie au plus haut point. Après sa remarque sur la gestion municipale, Mme ADEN s'est sentie attaquée, le respect consiste à ne pas s'attaquer à qui que ce soit personnellement, et il présente ses excuses si ses propos ont été pris à titre personnel. M. Christopher DIBATHIA rappelle qu'il a parlé de la ville, de la gestion municipale, mais bizarrement on lui a répondu sur lui, personnellement, ce qui a le don de l'étonner. Pour suivre le raisonnement de sa collègue exprimé tout à l'heure, alors M. MELENCHON, qui est le leader de la France Insoumise, et qui a terminé à la quatrième place de l'élection présidentielle, ne devrait pas s'exprimer pendant cette gestion du COVID-19... ce qui n'a évidemment aucun sens démocratique. Lorsqu'il a fallu des choses justes dans cet hémicycle, M. Christopher DIBATHIA revendique de les avoir votées, il ne se place pas dans le camp, comme il l'a entendu, des oppositions macronistes et rappelle qu'il a quitté la République en Marche en 2017, publiquement, sans se cacher d'en avoir fait partie, ce qu'il assume pleinement. Lorsqu'on fait des erreurs on le dit, lorsqu'on fait des choses bien, on le dit aussi. Ici, dans cet hémicycle, quand il y a des bonnes choses qui sont faites, M. Christopher DIBATHIA pense être parmi les premiers à les voter, et quand il y a des choses sur lesquelles il n'est pas d'accord, il le dit. M. Christopher DIBATHIA répète qu'il ne faut pas prendre ses interventions pour des agressions personnelles et qu'il respecte chacun des collègues ici présents. Pour lui, venir dans cet hémicycle pour dire seulement ce que la majorité souhaite entendre les conseillers seraient des conseillers godillots qui ne seraient d'aucun intérêt.

Durant cette période, il y a aussi de bonnes choses qui ont été faites, comme M. Christopher DIBATHIA l'a dit sur les réseaux sociaux et ici dans l'hémicycle. Certains des propos entendus ici par la suite le désolent un peu, mais il le réitère : si quelqu'un a pris ses propos comme une agression personnelle il en est désolé car ce n'est pas le cas. Tous ici sont présents pour l'intérêt des Stanois et c'est le seul point qui compte.

**Monsieur le Maire** répond qu'il n'y a pas eu d'agression personnelle ce soir, et qu'il s'agit là de l'interprétation personnelle de M. DIBATHIA, et d'ailleurs, cette remarque pourrait lui être retournée. Il est toujours facile d'attaquer, de provoquer une réaction et ensuite de se plaindre d'avoir été attaqué. **Monsieur le Maire** invite M. DIBATHIA à être un minimum honnête et à faire preuve d'humilité quand il s'agit d'instaurer un débat d'échange et de respect.

**Monsieur le Maire** rappelle à M. RABEHI qu'il s'agit ce soir de voter les taux de la collectivité, en lien avec l'EPT, et qu'il n'y a pas d'augmentation de ces taux. Les taux, c'est la base physique, calculée par rapport au nombre d'habitants. Puis il y a le calcul sur les bases, et ces bases sont malheureusement en progression, en explosion, chaque année. Il serait bon d'ailleurs que M. RABEHI écrive à ses amis du gouvernement pour qu'ils prennent enfin en compte les difficultés des villes et des quartiers populaires, comme c'est le cas à Stains, mais aussi ailleurs. L'injustice et l'inégalité de la fiscalité locale résident à ce niveau-là. Il lui semble que M. RABEHI a bien compris, contrairement à ce qu'il essaie de faire croire, que la municipalité n'augmente pas les taux, c'est l'engagement qui a été pris avec l'équipe municipale, mais les bases ne dépendent pas d'un choix politique de la municipalité, elles sont le choix d'un autre calcul, qui malheureusement, vient impacter la fiscalité des Stanois. Il faut dire la vérité aux Stanois, c'est important, et sur la feuille d'imposition, il est bien indiqué le même taux que l'année précédente, il faut que les choses soient très claires. Bien évidemment, chaque année, il y a un coefficient qui permet de réévaluer, revaloriser, les bases. C'est tout le débat sur cette fiscalité locale qui est totalement injuste et qui, quelque part, sanctionne, et fait payer la double peine encore plus pour les villes qui ont moins de revenus par rapport à d'autres. Il pourrait citer Levallois-Perret ou Issy-les-Moulineaux, ce qui n'est pas le cas de Stains, ni de Garges-Lès-Gonesse, ni celui de beaucoup de villes de Seine-Saint-Denis, et d'ailleurs, toutes sensibilités confondues. Il s'agit aujourd'hui de voter les taux, avant le vote du budget, comme le permet la loi.

**M. Hamza RABEHI** indique à Monsieur le Maire qu'il confirme donc qu'il y aura une augmentation de la taxe foncière pour les Stanois ?

**Monsieur le Maire** répond que ce ne sont pas ses propos, qu'il s'agit là de l'interprétation de M. RABEHI. Monsieur le Maire vient de lui expliquer, mais visiblement ce dernier n'a pas compris.

**Monsieur le Maire** répond que ce ne sont pas ses propos, et qu'encore une fois il s'agit là de l'interprétation de M. RABEHI. Monsieur le Maire vient de lui expliquer, mais visiblement ce dernier n'a pas encore compris.

**M. Hamza RABEHI** rappelle que l'État n'a pas encore supprimé la taxe d'habitation.

**Monsieur le Maire** passe la parole à M. DEFREL, puis propose de passer au vote.

**M. Mathieu DEFREL** estime qu'il n'est pas possible d'entendre ces propos sans remettre deux, trois choses dans un contexte plus global.

Sur la partie de la taxe foncière, assure à Monsieur le Maire qu'il a très bien répondu et que c'est tout à son honneur de n'avoir pas rappelé, puisque M. RABEHI l'a aussi interpellé en tant que conseiller départemental, que Monsieur le Maire ne vote pas les taux qui sont proposés par le Conseil départemental, depuis le début de son mandat de Conseiller départemental, et qu'il n'a eu de cesse que de défendre l'intérêt de tous les habitants séquan-dyonisiens et plus largement que juste la ville de Stains et c'est important de le rappeler. Il est d'autant plus important de le rappeler que dans son intervention, M. DIBATHIA regrette qu'on ait pu prendre ses remarques à titre personnel. Mais à un moment donné, et il l'a déjà dit par le passé, cet « hémicycle » comme aime à l'appeler M. DIBATHIA, pour M. Mathieu DEFREL c'est son Conseil municipal et, n'en déplaise à certains, le Conseil municipal est un endroit où l'on fait de la Politique, avec un grand P. M. DIBATHIA a fait une liste à la Prévert de tous les partis politiques, quasiment représentés autour de la table, malgré l'oubli du Parti Communiste Français. Néanmoins, on est là pour faire de la politique, pour voter des orientations, en fonction d'une politique municipale, et les résultats de la dernière élection, 58 % pour Monsieur le Maire, montrent bien que la trajectoire politique choisie par Monsieur le Maire et l'équipe municipale en place, est la bonne. Et quand M. DIBATHIA rabaisse la transition écologique à l'installation de bornes électriques... Il tient à rassurer l'assemblée : un débat se tient à ce sujet en Bureau Municipal avec l'exécutif prévu lundi sur ce sujet. Il préfère le dire maintenant parce qu'il ne veut pas que ce soit mis au titre du travail ou de l'interpellation de M. DIBATHIA dans cet hémicycle, comme il a tenté de manipuler la question de la crèche municipale. L'exécutif municipal a été choisi, élu, il est en place et il travaille. Il travaille dans l'intérêt des habitants, il travaille dans l'intérêt et dans la cohérence du programme municipal, qui a été présenté et qui a été élu à 58 %, il le rappelle. La question de la réussite éducative est une

question centrale sur laquelle, dans la maquette budgétaire, les conseillers municipaux auront tout intérêt de voir les moyens que l'on alloue et que l'on continue à allouer aux ATSEM, aux animateurs, aux services EMO qui participent quotidiennement à la mise en œuvre de cette politique éducative. M. Mathieu DEFREL les en remercie également. Ce sont des actes forts, des actes qui sont traduits dans la trajectoire, dans les investissements, puisque le document PPI qui est donné à la lecture ce soir... Et là M. Mathieu DEFREL rejoint ce qui a été dit et qui l'a mis hors de lui : aujourd'hui, on utilise des tablettes, on n'imprime pas ces documents, la municipalité a fourni ces tablettes à chaque conseiller municipal ; ces dossiers sont accessibles depuis n'importe quel ordinateur, il suffit juste de cliquer sur zoomer et on prend le temps de lire les documents, on n'a pas besoin de les imprimer. Il ne faut pas rabaisser le débat politique sur des petits détails de mise en forme ou de confort de lecture, mais bien d'être sur le fond.

M. Mathieu DEFREL s'adresse à M. DIBATHIA à propos de l'intervention de M. RABEHI qui a parlé de la charge salariale et qui a posé des questions très importantes : sait-il ce qu'est un collaborateur municipal ? C'est un statut de la fonction publique. M. Mathieu DEFREL espère que c'est une erreur de voir aujourd'hui un militant de la liste de M. DIBATHIA se targuer d'être un « collaborateur municipal » de la ville de Stains et se présenter, sur tous les réseaux sociaux, de la sorte, et contacter les services municipaux avec cela. M. Mathieu DEFREL invite M. DIBATHIA à lui rappeler, et il sait que ce soir, il regarde le Conseil en direct, qu'il s'agit là d'usurpation d'identité, que c'est du pénal, et que si demain, ces informations ne sont pas retirées des supports de communication qui sont les siens, la municipalité, bien évidemment, se réservera le droit de l'attaquer en justice pour usurpation d'identité, faux et usage de faux. Hormis ce petit détail, M. Mathieu DEFREL suggère de faire de la politique, car on est là pour ça, on est là pour se battre pour les habitants. Il n'y a là aucune attaque, et l'intervention de Mme ADEN n'avait que pour objet de lui dire que s'il avait été là au moment de l'introduction, il y aurait eu, dans les propos liminaires de Monsieur le Maire, un certain nombre d'éléments qui auraient restitué le débat et permis d'avoir un échange politique plus constructif et plus intéressant pour celles et ceux qui nous regardent.

Monsieur le Maire remercie M. DEFREL et propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** et **1 voix contre** (M. Hamza RABEHI)

**ARTICLE UNIQUE** : **APPROUVE** les taux de la fiscalité directe pour l'exercice 2021 comme suit :

	Bases prévisionnelles 2021	Proposition Taux 2021
Taxe d'habitation	NC	25.82%
Foncier bâti	NC	24.90%
Foncier non bâti	NC	37.54%

**Affaire 4.1 - Convention d'objectifs et de financement n°20-314 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains au titre des fonds locaux de la CAF - Plan exceptionnel de soutien aux structures Petite Enfance dans le contexte de la crise sanitaire de l'année 2020**

Rapporteur : Mme Nabila AKKOUCHE

Mme Nabila AKKOUCHE rappelle qu'il s'agit d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis comme on en voit passer beaucoup au sein des conseils municipaux. Cette dernière est néanmoins particulière car, dans le contexte sanitaire actuel, la CAF a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 28 416 € pour le fonctionnement des services municipaux attachés à la petite enfance, à savoir la crèche Louise-Michel, la crèche de la MTL (*Maison du Temps Libre*) et le réseau d'assistantes maternelles. Cette subvention permettra ainsi

## Ville de Stains

de financer les coûts induits par la crise sanitaire, comme l'absentéisme du personnel et des familles. Pour rappel, la crèche Louise-Michel et de la MTL ont été fermées du mois de mars à début juillet, pendant tout le confinement, et bien évidemment les familles n'ont pas été facturées. Cela permettra aussi de financer le matériel sanitaire comme les gants, les masques, le gel hydroalcoolique et des temps de formation des professionnels.

**Monsieur le Maire** remercie Mme AKKOCHE et rappelle que ce type de rapport est récurrent, il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour**,  
**ARTICLE UN** : APPROUVE la convention d'objectifs et de financement n°20-314 au titre des fonds locaux de la CAF de la Seine-Saint-Denis - Plan exceptionnel de soutien aux structures Petite Enfance dans le contexte de la crise sanitaire de l'année 2020 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci annexée.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

**ARTICLE TROIS** : DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

### Affaire 5.1 - Convention entre la Région Île-de-France et la commune de Stains pour l'aménagement des jardins familiaux sur le site Poirier - Les Fourches sis à Stains

Rapporteur : M. Abdelhak ALI KHODJA

M. Adbelhak ALI KHODJA annonce que la présente convention conditionne le versement des subventions obtenues par la Ville auprès de la Région, pour financer la réhabilitation des jardins familiaux sur le secteur « Poirier - Les Fourches », à proximité immédiate de la Ferme des Possibles. L'obtention de cette subvention est une bonne nouvelle au regard des ambitions pour la ville verte et maraîchère, tournée vers l'agriculture locale et la mise en place de circuits courts de production, de distribution et de consommation. Cette réhabilitation s'inscrit également dans un projet de développement d'une boucle alimentaire locale sur la commune, sachant que la ville et ses partenaires ont déjà amorcé un travail monumental, on peut citer le travail des Alchimistes, de la Ferme des Possibles, d'Initiatives solidaires, de la Régie de quartier. Toutes ces activités s'imbriquent et donnent vie à une boucle alimentaire locale.

Contrairement à d'autres villes qui bétonnent, leurs jardins, s'en servent comme réserves foncières ou les cèdent à des promoteurs, la ville de Stains fait le choix de conserver ce patrimoine exceptionnel et de préserver son caractère agricole. En effet, en ces temps de crise sanitaire et sociale, la municipalité a collectivement pris conscience de la nécessité de soutenir la production et la consommation de denrées alimentaires produites localement. La qualité du projet de réhabilitation des jardins familiaux est reconnue au-delà des frontières stanoises, elle est perçue très positivement, y compris par les partenaires institutionnels, d'ailleurs la Présidente de la Région Île-de-France, Mme Valérie PECRESSE, a fait savoir qu'elle souhaiterait visiter les jardins familiaux de Stains.

Le versement de cette subvention régionale est subordonné à la signature de la convention financière annexée au présent rapport. En conclusion, le Conseil municipal est appelé à approuver la convention de financement entre la Région Île-de-France et la commune de Stains pour l'aménagement des jardins, autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution, et dire que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Monsieur le Maire** remercie M. ALI KHODJA et souligne l'importance de ce rapport qui vient conforter et compléter tout le travail et l'engagement à Stains en matière de transition écologique. Et pas plus tard que la semaine dernière, lors d'une réunion à l'échelle régionale sur les enjeux de la transition écologique, ça fait toujours chaud au cœur de voir que bon nombre de partenaires

## Ville de Stains

considèrent que Stains a vraiment un projet pilote sur toute la région Île-de-France avec la requalification en cours de ses jardins familiaux, c'était un choix de la municipalité et de l'équipe municipale. Il faut reconnaître qu'à chaque fois Stains est accompagnée par les collectivités et Monsieur le Maire souhaite remercier bien évidemment la Région Île-de-France qui apporte cette aide de 99 000 €, qui n'est pas une aide importante mais c'est déjà un geste important au regard des plus de deux millions d'euros de dépenses prévues pour la requalification des jardins familiaux. La municipalité est ravie de recevoir cette aide et ce co-financement, tout comme il y a quelques mois, lorsque la Métropole du Grand Paris a versé une somme de 400 000 € pour ce même projet. Tout cela vient conforter un projet local qui est devenu territorial, puisque maintenant ce projet est reconnu comme pilote sur le territoire de Plaine Commune. C'est plus qu'un projet d'expérimentation, c'est un véritable projet de transformation écologique, et même de transformation sociale, car derrière ces jardins familiaux, ce sont des familles, des jardiniers, des individus, qui ont besoin d'espaces verts de qualité, d'avoir un environnement de qualité et de manière paisible. Stains fait ce pari dont on voit déjà les effets notamment Rue des Huleux où le réaménagement est visible, et ce n'a pas été une mince affaire, il a fallu faire comprendre à beaucoup de personnes qu'il était important d'aller vers une belle requalification de ces jardins familiaux, pour éviter les vautours de la spéculation immobilière, qui gravitent et tournent autour de nos collectivités, et ici à Stains on s'est fait un droit et un honneur de préserver et même à développer tous ces espaces. Monsieur le Maire conclut ses propos en remerciant M. ALI KHODJA qui assure le suivi de ce dossier tout particulièrement important.

**Monsieur le Maire** s'enquiert d'éventuelles remarques et passe la parole à M. MUGERIN.

**M. Julien MUGERIN** accueille très chaleureusement les remerciements de Monsieur le Maire à Mme Valérie PECRESSE, mais confie sa tristesse en constatant que Mme AMZAL n'est pas là ce soir pour les entendre ni pour voter cette délibération. Mme AMZAL avait dit lors du dernier Conseil municipal que le bilan de la Région était « peu brillant ». C'est donc important de constater que la Région, outre le travail important qui est mené sur les transports ou sur la rénovation des lycées, sujets sur lesquels les choses ont beaucoup évolué en l'espace d'un mandat. L'accompagnement des collectivités est aussi très fort et puissant de la part de la Région et c'est important de le souligner, d'autant plus sur un projet comme celui-ci. Il est très important que la ville agisse sur ce site-là, la Région agit beaucoup sur l'accompagnement des collectivités, et de l'ensemble des Stanois. On pourrait prendre, sur l'ensemble du mandat, tous les projets de la ville que la Région a accompagnés, c'est important de pouvoir le dire et de le faire savoir à l'ensemble des habitants : la Région est aux côtés des habitants, y compris lorsque la Ville agit.

**Monsieur le Maire** précise qu'il s'agit d'un cofinancement de la Région à hauteur de 99 000 €, et que, contrairement à M. MUGERIN, il ne s'avancerait pas à traduire une quelconque ambition politique de la Région qui serait portée sur ces questions-là. Monsieur le Maire confirmerait les propos de Mme AMZAL, il y a au contraire énormément de recul malheureusement, d'une manière globale, sur ces questions. Monsieur le Maire aura l'occasion d'inviter la Présidente de la Région à Stains pour lui montrer l'ambition de la municipalité et ce qu'elle porte concrètement.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention de financement n°EX053105 entre la Région Île-de-France et la commune de Stains pour l'aménagement des jardins familiaux sur le site Poirier - Les Fourches sis à Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 6.1 - Convention de partenariat entre l'association Règles élémentaires et la commune de Stains - Actions contre la précarité menstruelle**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

En l'absence de Mme AMZAL, Monsieur le Maire présente ce rapport.

Il s'agit d'une convention de partenariat entre l'association Règles élémentaires et la commune de Stains, pour des actions de lutte contre la précarité, avec un suivi des actions menées, du travail et de l'accompagnement humain. C'est une première pour Stains que ce partenariat avec cette association, qui va bien évidemment s'impliquer sur les questions des produits d'hygiène féminine. Cette association travaille déjà avec d'autres territoires. La convention détaille de manière précise les actions à mener sur Stains.

Monsieur le Maire passe la parole à Mme GOUREAU.

Mme Marie-Claude GOUREAU souhaiterait revenir sur les propos qu'avait tenus Mme AMZAL lors du Conseil municipal du 19 novembre 2020 au cours duquel elle disait que « Valérie PECRESSE s'oppose à la distribution gratuite de protections périodiques dans les lycées ». Il est dommage que Mme AMZAL ne soit pas là ce soir, car elle aurait pu prendre connaissance du document « Rentrée scolaire 2020 - 2021 - Dossier de presse - Région Île-de-France », qui montre tout ce que la Région va faire pour la santé et pour les jeunes en Île-de-France.

Parmi les mesures annoncées : « *des distributeurs de serviettes hygiéniques et de tampons gratuits dans les lycées. La précarité menstruelle est une réalité quotidienne pour de nombreuses franciliennes, plus d'une jeune fille sur trois en Ile-de-France ne change pas suffisamment de protections, ou a recours à l'utilisation de protections de fortune, d'après un sondage de l'IFOP réalisé en 2019. Cette situation a un impact sur la vie scolaire, avec des conséquences sur le décrochage scolaire, en effet certaines de ces jeunes filles ne viennent pas au lycée durant leurs règles, parce qu'elles ne disposent pas de protections hygiéniques, en raison du coût de celles-ci. C'est une source d'exclusion inacceptable. Pour mettre fin à cette inégalité, la Région Île-de-France a décidé de procéder à la mise en place de distributeurs de serviettes hygiéniques et tampons gratuits dans 30 établissements, à l'automne 2020, et le déploiement se poursuivra tout au long de l'année scolaire 2020-2021.* ». Donc, quand Mme AMZAL dit que Mme PECRESSE est contre ce projet, Mme Marie-Claude GOUREAU aimerait qu'elle lise complètement ce rapport, qui est en faveur des jeunes sur l'Île-de-France.

Monsieur le Maire constate que l'opposition est déjà dans les starting-blocks dans le cadre de la campagne des Régionales, et remarque qu'à aucun moment, il n'a lui-même jamais fait allusion aux prochaines échéances électorales, en particulier les Régionales. Il était question ici d'une subvention et pas d'échanges qui ont pu être tenus lors d'un Conseil municipal précédent. S'il faut revenir à chaque fois sur les propos des uns et des autres, on n'en a pas fini, et il n'est pas du tout certain que cela intéresse les Stanois.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour**,

**ARTICLE UN** : APPROUVE la convention de Partenariat Redistributeur entre l'association Règles élémentaires et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

**Affaire 7.1 - Avenant de prolongation à la convention d'objectifs et de financement n° 19-236P entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains relatif au Contrat local d'accompagnement à la scolarité 2019-2020 pour le centre social municipal « Maison du Temps Libre »**

Rapporteur : Mme Zaïha NEDJAR

Monsieur le Maire propose à Mme NEDJAR de présenter les deux rapports 7.1 et 7.2 en une seule et même intervention, puisqu'ils sont liés l'un à l'autre.

Mme Zaïha NEDJAR propose donc de regrouper les affaires 7.1 et 72, puisqu'il s'agit d'un même avenant de prolongation à la convention d'objectifs et de financement, entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis et la ville, dans le cadre du dispositif CLAS, le contrat local d'accompagnement à la scolarité, pour deux équipements : la Maison du Temps Libre (MTL) et la Maison pour Tous Yamina SETTI. Lors du Conseil municipal du 26 février 2020, il a été approuvé par délibération la convention d'objectifs et de financements avec la CAF. Il s'agit donc aujourd'hui d'approuver un avenant de prolongation de cette convention initiale, sans en modifier les conditions, à compter du 1er juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2021. Des mesures exceptionnelles et dérogatoires ont été mises en place, afin de faciliter la quotidienneté des activités à la suite de la crise sanitaire. Pour rappel, le dispositif CLAS a pour objectifs de renforcer l'égalité des chances des enfants et des jeunes, de prévenir les difficultés en lien avec leur scolarité, de renforcer le soutien à la parentalité, en valorisant les compétences et les responsabilités éducatives des parents.

Deux équipements ont mis en place ce dispositif :

- le centre social municipal MTL, avec 66 enfants et jeunes, dont 18 collégiens et 48 lycéens, avec un accueil les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 17 h 30 à 20 h 30, avec des accompagnateurs scolaires qui sont des étudiants Stanois recrutés au niveau Bac+3 voire Bac+4, pour lequel la subvention est à peu près de 8 000 € ;
- la Maison Pour Tous Yamina SETTI, avec 37 collégiens et 5 lycéens, soit 42 enfants et jeunes, qui ont souvent des difficultés scolaires et qui viennent des collèges avoisinants, sont l'accueil à lieu tous les mardis et jeudis de 17 heures à 20 heures, avec des accompagnateurs scolaires, et pour lesquels la Ville reçoit une subvention équivalente.

Concernant le contenu des séances, précisé dans le rapport, il s'agit essentiellement de deux tiers du temps dédiés à l'aide personnalisée à la réalisation des devoirs, avec vérification des acquis et révision des connaissances non acquises, et un tiers du temps sur l'organisation du travail. Bien sûr, on n'oublie pas d'associer les parents, avec des rencontres avec les accompagnateurs pour le suivi de la scolarité des enfants. À côté de cela, il existe aussi des activités socio-éducatives et culturelles pour faire en sorte que les jeunes soient aussi ouverts au monde et à ce qui les entoure, avec parfois des ateliers avec différents partenaires : la médiathèque, la ludothèque, l'informatique, les cultures urbaines...

Ainsi, il est demandé d'approuver l'avenant de prolongation à la convention d'objectifs avec la CAF pour ces deux équipements.

Monsieur le Maire remercie Mme NEDJAR et s'enquiert d'éventuelles observations. En l'absence de remarque, il propose de passer aux votes successifs de ces deux rapports 7.1 et 7.2.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

**ARTICLE UN** : APPROUVE l'avenant de prolongation à la convention d'objectifs et de financement n° 19-236P entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains relatif au Contrat local d'accompagnement à la scolarité 2019-2020 pour le centre social municipal « Maison du temps Libre », ci-annexé.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées sur les crédits prévus à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 7.2 - Avenant de prolongation à la convention d'objectifs et de financement n° 19-237P entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains relative au Contrat local d'accompagnement à la Scolarité 2019-2020 pour la Maison Pour Tous Yamina Setti**

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** l'avenant de prolongation à la convention d'objectifs et de financement n°19-237P entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains relatif au Contrat d'accompagnement à la scolarité 2019-2020 pour le centre social municipal « Maison pour Tous Yamina Setti », ci-annexé.

**ARTICLE DEUX** : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées sur les crédits prévus à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 8.1 - Convention entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains relative à la subvention de fonctionnement 2020 pour l'Espace Paul Eluard de Stains**

Rapporteur : Mme Fazya OULMI

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un rapport récurrent, présenté et voté chaque année, et donne la parole à Mme OULMI.

Mme Fazya OULMI rappelle que le Département de la Seine-Saint-Denis soutient traditionnellement la création et la diffusion artistique. Sa politique vise également à renforcer l'éducation artistique et les pratiques en amateur. L'objectif de cette convention tend à accompagner la commune de Stains dans la réalisation du développement de ses actions culturelles et à élargir ses publics. Dans ce cadre, le Département de la Seine-Saint-Denis octroie à la Commune de Stains, pour l'année 2020, une aide financière sous la forme d'une subvention annuelle de fonctionnement qui s'élève à 29.100 €. La convention relative à la subvention de fonctionnement 2020 pour l'Espace Paul Eluard formalise le versement de cette subvention par le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains.

Monsieur le Maire ajoute que cette subvention vient compléter le budget de fonctionnement de la collectivité, attribué en particulier à l'animation culturelle et artistique de l'espace Paul-Éluard. Étant donné la période de crise sanitaire, cette programmation a bien évidemment été en très grande partie assez chamboulée et bouleversée, mais Monsieur le Maire souhaite remercier le Département de maintenir sa participation dans le cofinancement dans le cadre des subventions.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles observations et, en l'absence de remarque, il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour**,

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** la convention relative à la subvention de fonctionnement 2020 pour l'Espace Paul-Éluard entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 8.2 - Avenant de prolongation à la convention d'objectifs et de financement n° 19-233P - Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) du Service jeunesse entre la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains**

Rapporteur : Mme Fazya OULMI

Mme Fazya OULMI rappelle que la réussite éducative est une priorité municipale, qui est renforcée dans le contexte de la crise sanitaire et de rupture éducative. Il est donc proposé d'approuver l'avenant de prolongation entre la commune de Stains et la Caisse d'Allocations concernant la convention d'objectifs et de financement du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS). Il s'agit d'un partenariat privilégié avec la CAF, que Mme Fazya OULMI salue pour sa fidélité aux côtés de Stains.

Pour rappel, il s'agit d'un dispositif d'accompagnement à la scolarité proposé aux enfants et aux jeunes scolarisés dans des établissements du premier et du second degré. Il s'adresse aussi bien aux enfants qu'à leurs parents pour un appui et des ressources dont les enfants ont besoin pour réussir et dont ils ne disposent pas dans leur environnement familial et social. Il s'adresse aussi aux parents de façon à les accompagner dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

En conclusion, le Conseil municipal est appelé à approuver l'avenant de prolongation à la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains.

Monsieur le Maire précise que ce rapport sera présenté chaque année, et qu'il revêt un caractère très important, étant donné toutes les actions menées dans le cadre du CLAS.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles observations et, en l'absence de remarque, il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour**,

**ARTICLE UN** : APPROUVE l'avenant de prolongation à la convention d'objectifs et de financement n°19-233P entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, relatif au Contrat local d'accompagnement à la scolarité 2019-2020 pour le Service Jeunesse ci-annexé.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 8.3 - Résiliation de la convention d'occupation précaire de locaux entre la commune de Stains et l'association MIEL PROD**

Rapporteur : Mme Fazya OULMI

Mme Fazya OULMI rappelle que l'association MIEL PROD a sollicité la commune de Stains pour occuper un local afin d'accueillir ses membres et ses partenaires. Par délibération du Conseil municipal du 23 janvier 2020, une convention d'occupation précaire de locaux dans l'ancien collège Maurice Thorez a ainsi été conclue et signée le 3 février 2020 entre la commune de Stains et l'association MIEL PROD, pour une durée d'un an à compter de sa date de signature, renouvelable. Par courrier du 9 décembre 2020, l'association MIEL PROD a fait part à la commune de Stains de sa volonté de mettre fin de manière anticipée à ladite convention. Ainsi le présent rapport vise à répondre favorablement à la demande de l'association MIEL PROD, de résilier la convention d'occupation précaire de locaux dans l'ancien collège Maurice Thorez.

## Ville de Stains

**Monsieur le Maire** précise qu'il s'agit d'une association qui organise des activités artistiques et musicales, et dont la renommée dépasse la ville, avec de très grands événements qui mettent en avant la musique afro-caribéenne, en particulier la musique antillaise, avec des événements très importants qui ont été organisés dans beaucoup d'endroits, en région parisienne et en France.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour**,

**ARTICLE UNIQUE** : **APPROUVE** la résiliation de la convention d'occupation précaire de locaux entre la commune de Stains et l'association MIEL PROD.

### Affaire 8.4 - Convention d'occupation précaire de locaux entre l'association OCIKA PRODUCTION et la commune de Stains

Rapporteur : Mme Fazy OULMI

**Mme Fazy OULMI** rappelle que l'association OCIKA PRODUCTION participe à la dynamique locale, régionale, mais aussi internationale. Se revendiquant comme un acteur promotionnel de la culture antillaise, elle milite pour une ouverture et une mixité culturelle. Elle répond favorablement à des projets créant du lien entre les Stanois, en s'appuyant, sur sa technicité télévisuelle.

Aujourd'hui, afin d'accroître et de structurer son rayonnement, OCIKA PRODUCTION doit pouvoir accueillir ses membres et ses partenaires, et pour ce faire, un local lui est nécessaire. Considérant la volonté de l'association OCIKA PRODUCTION de créer des émissions télévisuelles, dans l'objectif de les diffuser au plus près de la population, la présente convention d'occupation précaire de locaux dans l'ancien collège Maurice Thorez vise à répondre favorablement à la demande d'occupation de l'association OCIKA PRODUCTION dudit local.

En conclusion, le Conseil municipal est appelé à approuver la convention, fixer à 300 € le montant mensuel de la redevance d'occupation que devra verser mensuellement à terme échu l'association OCIKA PRODUCTION à la commune de Stains, autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférent, et à procéder à son exécution.

**Monsieur le Maire** ajoute que là aussi, il s'agit d'un partenaire important, solide et historique avec lequel la commune travaille dans le cadre de l'organisation du carnaval, lequel, malheureusement, du fait de la crise sanitaire, n'a pas pu se tenir en 2020. Il est à espérer que cette belle expérience pourra être renouvelée, comme pour toutes les actions culturelles et artistiques de la ville.

**Monsieur le Maire** passe la parole à M. MUGERIN.

**M. Julien MUGERIN** souhaite savoir quels sont les liens exacts entre la commune et l'association OCIKA, et savoir s'il y avait des liens entre MIEL PROD et OCIKA PRODUCTION, et si oui, de quelle nature.

**Monsieur le Maire** confirme qu'il y a bien des liens entre les deux associations, qui sont partenaires. L'association OCIKA PRODUCTION est un réseau qui regroupe plusieurs associations, dont MIEL PROD, et ensemble, ils organisent ou complètent l'organisation d'événements artistiques. MIEL PROD a estimé ne pas être en capacité de pouvoir prolonger les actions qu'elle organisait, en lien avec la mise à disposition de ce local, mais elle travaille avec l'association OCIKA, donc c'était une manière de prolonger des actions, en partenariat avec l'association OCIKA. D'où le fait qu'il a fallu d'abord opérer la résiliation, sur demande de MIEL PROD, puis proposer la mise à disposition avec bail précaire à l'association OCIKA. Il s'agit d'une situation très fréquente, avec des associations regroupées en réseau et qui travaillent sur la même thématique, en l'occurrence sur celle évoquée tout à l'heure.

Ville de Stains

M. Julien MUGERIN estime tout de même regrettable que ces informations n'aient pas été dites lors de la présentation des deux rapports.

Monsieur le Maire précise que s'il y a deux rapports, c'est bien qu'il y a deux affaires différentes, deux rapports n'empêchent pas, parfois, que dans le contenu du projet, il y ait un lien. D'un point de vue juridique, il était important d'acter la résiliation du bail qui liait la municipalité à l'association MIEL PROD, et d'acter la nouvelle convention avec l'association OCIKA PRODUCTION. C'est une question purement juridique et légale, ce qui n'empêche pas, et c'est tant mieux, que ces associations travaillent ensemble. Pour rappel, un grand nombre des acteurs de ces deux associations sont des Stanois, ce qui est une fierté pour la ville.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 33 voix pour et 4 abstentions (M. Sébastien CLEMENT, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN)

**ARTICLE UN** : APPROUVE la convention d'occupation précaire de locaux, ci-annexée, entre l'association OCIKA Production et la commune de Stains.

**ARTICLE DEUX** : FIXE à 300 € (trois cents euros) le montant mensuel de la redevance d'occupation que devra verser mensuellement à terme échu l'association OCIKA Production à la commune de Stains.

**ARTICLE TROIS** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes y afférent, et à procéder à son exécution.

**ARTICLE QUATRE** : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

\*\* \*\*\* \*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance publique est levée à vingt heures et cinquante-sept minutes.

La secrétaire de séance,  
Mme Farida AOUDIA-AMMI

*Refus de signer*



Le Maire,  
Azzédine TAÏBI